ibsa
perspective.brussels
institut bruxellois de statistique et d'analyse

OBSERVATOIRE DE
LA SANTÉ ET DU SOCIAL
DE BRUXELLES

OBSERVATORIUM
VOOR GEZONDHEID EN
WELZIJN BRUSSEL

**ZOOM SUR
LES COMMUNES**
ÉDITION 2016

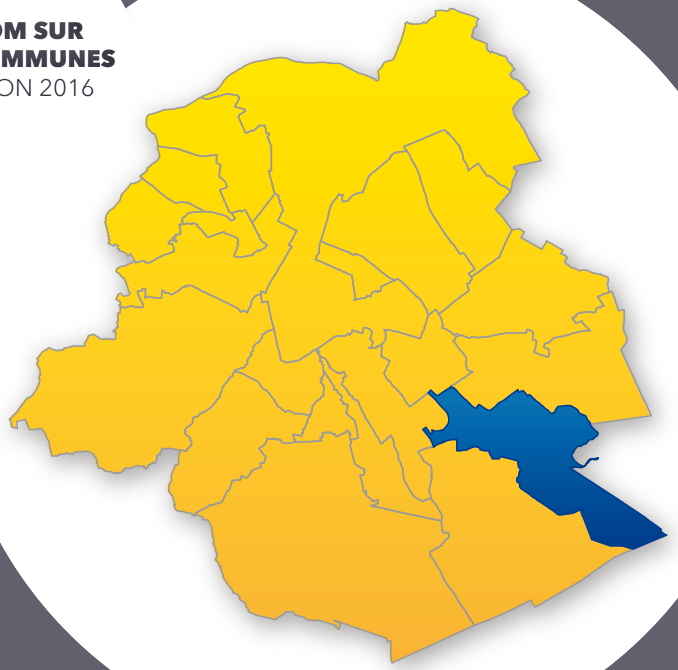

zoom sur

AUDERGHEM

Réalisation
Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse
Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale
Institut de recherches interdisciplinaires sur Bruxelles, Université Saint-Louis - Bruxelles (direction : Benjamin WAYENS)

Traduction
Brussels Translation

Mise en page
Centre de Diffusion de la Culture Sanitaire asbl :
Nathalie DA COSTA MAYA

Pour plus d'informations

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse
Roger KALENGA-MPALA
Perspective
Rue de Namur, 59 – 1000 Bruxelles
ibsa@perspective.brussels – www.ibsa.brussels

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale
Marion ENGLERT et Sarah LUYTEN
Commission communautaire commune
183 avenue Louise – 1050 Bruxelles
observat@ccc.irisnet.be – www.observatbru.be

Dépôt légal
D/2016/9334/15
D/2016/6374/263

Reproduction autorisée moyennant mention de la source :
Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse et Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (Commission communautaire commune), 2016, Zoom sur les communes : Auderghem.

Dit document is eveneens beschikbaar in het Nederlands.

1. AUDERGHEM ET SES HABITANTS EN QUELQUES MOTS 4

2. POPULATION 9

2.1. Évolution et mouvement de la population 9
2.2. Structure par âge et sexe 10
2.3. Nationalités 12
2.4. Ménages 13

3. PETITE ENFANCE 14

3.1. Évolution du nombre d'enfants de moins de 3 ans 14
3.2. Offre d'accueil : taux de couverture et accessibilité 14

4. ENSEIGNEMENT 16

4.1. Évolution de la population âgée de 3 à 17 ans 16
4.2. Population scolaire : niveau, lieu de scolarité et forme d'enseignement 17
4.3. Retard scolaire 18

5. MARCHÉ DU TRAVAIL 19

5.1. Position socioéconomique de la population 19
5.2. Taux d'activité, d'emploi et de chômage 20
5.3. Profil des demandeurs d'emploi inoccupés 21
5.4. Travailleurs à temps partiel 21

6. ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE 22

6.1. Emploi intérieur 22
6.2. Entreprises 23
6.3. Évolution 2006-2013 24

7. REVENUS 25

7.1. Revenus fiscaux 25
7.2. Personnes vivant avec une allocation 28
7.3. Bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM) 29

8. FINANCES COMMUNALES 30

8.1. Indicateurs clés sur les finances communales 30
8.2. Structure des principales recettes et dépenses ordinaires 30
8.3. Investissements 32

9. LOGEMENT 33

9.1. Caractéristiques du parc de logements 33
9.2. Parc de logements sociaux 35
9.3. Loyers et prix de ventes immobilières 35

10. SANTÉ 36

10.1. Santé des nouveau-nés 36
10.2. État de santé général 38

GLOSSAIRE 41

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS 45

POUR EN SAVOIR PLUS 46

1. AUDERGHEM ET SES HABITANTS EN QUELQUES MOTS[1]

1-1 Carte de repérage d'Auderghem

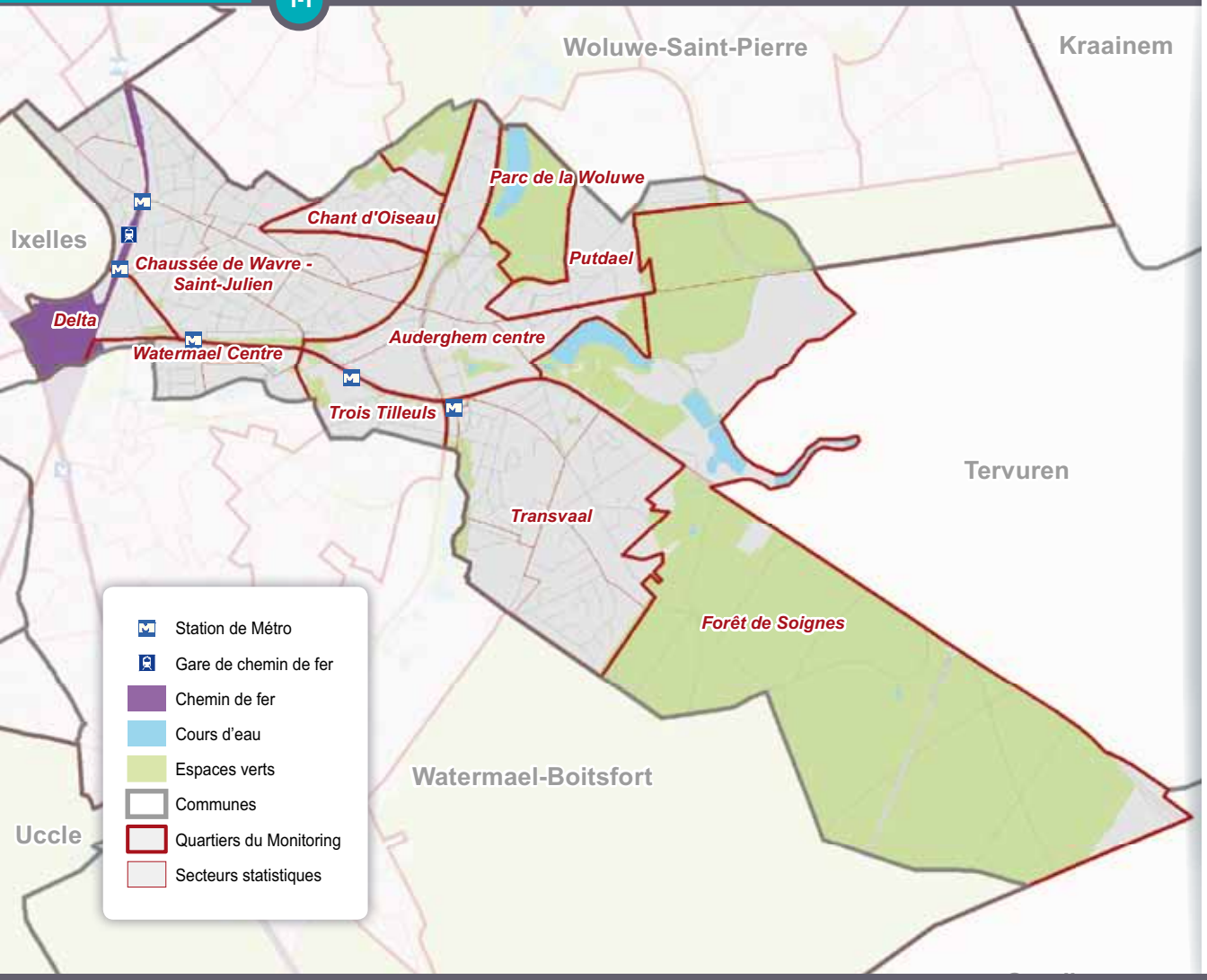

PAYSAGE ET STRUCTURE URBANISTIQUE DU TERRITOIRE COMMUNAL

Auderghem (9 km², 5,6 % du territoire régional) est une commune située dans le sud-est de la Région bruxelloise (deuxième couronne). Elle est jouxtée au nord-ouest par Etterbeek et Ixelles (campus universitaire de la Plaine) et au nord par Woluwe-Saint-Pierre. Au sud, elle est bordée par Watermael-Boitsfort - qui faisait partie de la même commune jusqu'en 1862 - et à l'est par Tervuren et Overijse (Région flamande).

La **carte de repérage** 1-1 permet de visualiser les découpages statistiques, à savoir les secteurs statistiques[2] et les quartiers du Monitoring des Quartiers. La commune d'Auderghem compte 10 quartiers dont l'un est constitué par la Forêt de Soignes. Les limites de ces quartiers ne concordent pas toujours avec les limites communales. Certains quartiers sont à cheval sur plusieurs communes, comme par exemple les quartiers Putdael, Chant d'Oiseau et Parc de la Woluwe (Auderghem et Woluwe-Saint-Pierre). Les quartiers Trois Tilleuls et Watermael Centre s'étendent sur Auderghem et Watermael-Boitsfort. Auderghem est une commune plutôt verte. La forêt de Soignes couvre une partie importante du territoire communal au sud-est, où le Rouge-Cloître et Notre-Dame-au-Bois forment la limite avec Tervuren.

Âge et caractéristiques du bâti en général

La commune a connu une **urbanisation plus récente** que la moyenne régionale, avec une proportion nettement inférieure de logements construits avant les années 20. La plupart des logements ont été construits après la Seconde Guerre mondiale et au cours des années 60. La commune compte aussi plus de

1 Une bibliographie sélective est reprise en fin de document page 46.
2 Les mots en bleu sont définis dans le glossaire se trouvant à la fin du document.

1-2 **Densité de population par secteur statistique**, Auderghem, 1er janvier 2013

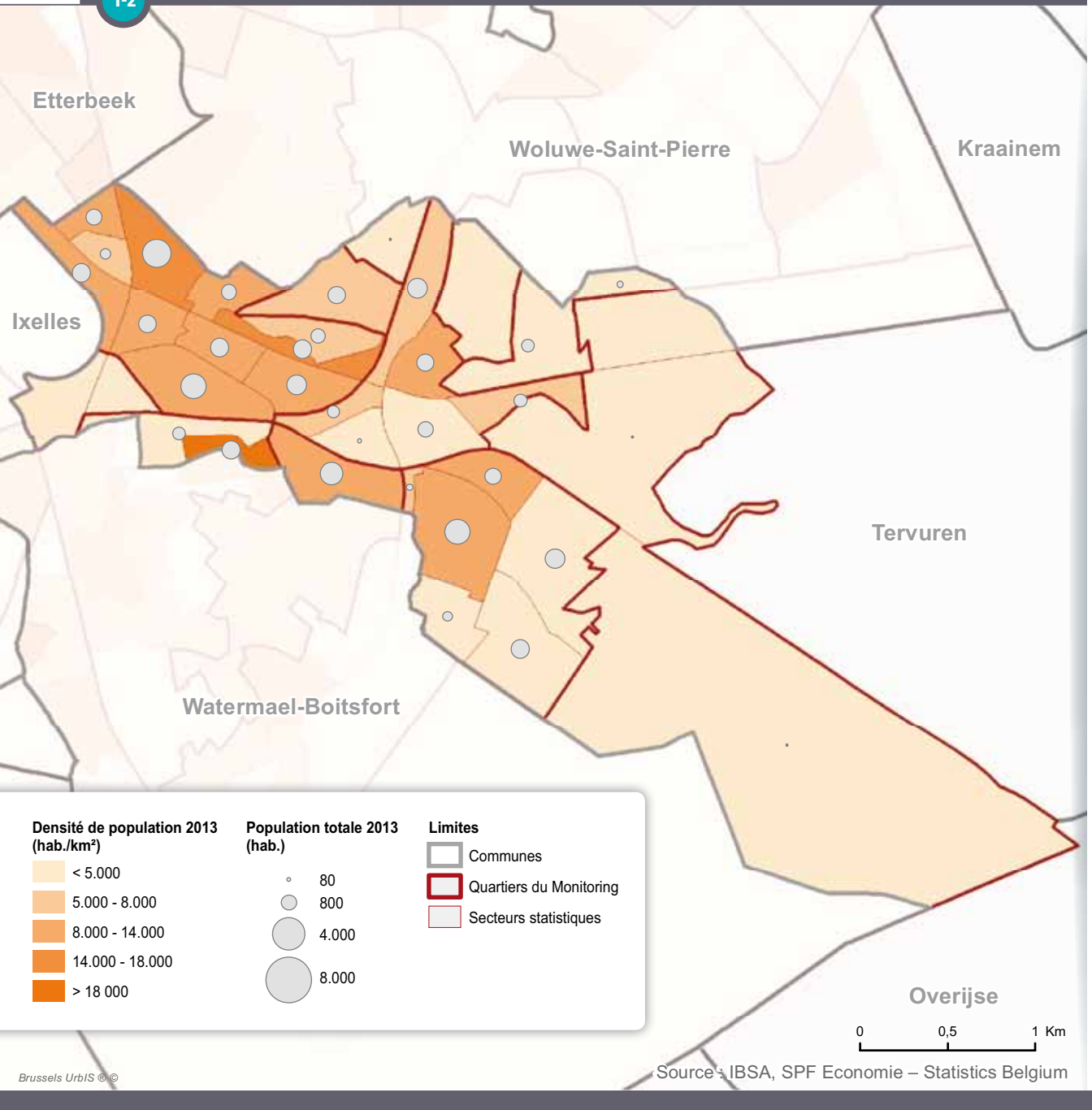

logements récents (construits après 1990) et de maisons par rapport à la moyenne régionale. À l'inverse, elle compte moins d'appartements.

La chaussée de Wavre et les anciens noyaux villageois

L'urbanisation et donc la **population** sont concentrées à l'ouest de la commune, les densités les plus élevées s'observant le long de la chaussée de Wavre (environ 12 000 habitants par km²), notamment dans les anciens noyaux villageois 1-2. La chaussée de Wavre est bordée majoritairement d'appartements, dont la qualité diminue à l'approche d'Etterbeek, après la station de métro Hankar. Aux abords de cette chaussée, le centre et l'ouest de la commune se composent d'un mélange d'appartements et de maisons deux façades, souvent avec jardin, accueillant les classes moyennes à aisées. La chaussée de Wavre concentre également un certain nombre de commerces et de restaurants, peu présents dans le reste de la commune à caractère plutôt résidentiel (à l'exception des environs des stations de métro Demey et Herman-Debroux où l'on retrouve certaines grandes enseignes comme Carrefour, Brico et Delhaize).

L'est de la commune

L'urbanisation de la commune se concentre le long de la chaussée de Wavre jusqu'à la Seconde Guerre mondiale. De vastes zones (Vogelzang, Veeweydebeek, Blankedelle, plateau à l'est de Val Duchesse …) ne s'urbanisent qu'à partir des années 1950, voire 1960. Les classes moyennes et aisées s'y implantent et font essentiellement construire des logements unifamiliaux. De grands **espaces verts** subsistent, dans l'axe de la vallée de la Woluwe (Ten Reuken, Val Duchesse, Château Sainte-Anne, …), sans oublier l'ancien domaine abbatial du Rouge-Cloître à l'orée de la Forêt de Soignes. L'ancienne ligne de chemin de fer vers Tervuren est aussi aujourd'hui devenue un maillon important de la promenade verte. De manière générale, les zones vertes (y compris la Forêt de Soignes) et

étangs présents sur le territoire d'Auderghem contribuent de façon importante au maillage vert et bleu de la Région bruxelloise.

Les quartiers de logements sociaux

Le nombre de **logements sociaux** (rapporté au nombre de ménages) est relativement faible à Auderghem (6 logements sociaux pour 100 ménages, contre 7 pour 100 au niveau régional). Ceux-ci sont fortement concentrés dans la partie sud-ouest du quartier Transvaal et, dans une moindre mesure, à l'ouest de celui-ci (Lammerendries). Il existe également quelques logements sociaux dans l'avenue Henri de Brouckère et entre la chaussée de Wavre et le boulevard du Triomphe.

Les grands axes routiers et la mobilité

La commune est traversée par la chaussée de Wavre, la fin de l'autoroute de Namur (avenue Debroux) et le boulevard du Souverain (qui souligne l'axe de la vallée de la Woluwe). En raison de ces **grands axes**, la commune d'Auderghem est confrontée à un important trafic pendulaire entre l'agglomération bruxelloise et le sud du pays. Le manque de hiérarchisation des voiries de la commune est parfois problématique puisqu'il entraine une percolation de la circulation de transit sur des voiries moins importantes telles que la chaussée de Tervuren ou le boulevard des Invalides. Afin de lutter contre ces nuisances et d'atténuer le caractère autoroutier de l'entrée de la ville, le démantèlement du viaduc de l'autoroute E 411 pourrait être envisagé à long terme, après la mise en place de solutions de mobilité alternatives (prolongation du métro, parkings de dissuasion, etc.).

Par ailleurs, la majeure partie de la commune est bien dotée en **transports en commun**, notamment grâce à la ligne 5 du métro qui traverse la commune d'est en ouest. La prolongation de la ligne de tram 94, opérationnelle depuis 2011 entre la place Wiener à Watermael-Boitsfort et le musée du tram à Woluwe-Saint-Pierre, a quant à elle amélioré la connexion avec d'autres communes de deuxième couronne et la circulation nord-sud au sein du territoire communal. Le prolongement de cette ligne jusqu'au métro Roodebeek est à l'agenda.

Delta

La zone de Delta, ancien site ferroviaire, jouxte le campus de la Plaine de l'Université Libre de Bruxelles et de la Vrije Universiteit Brussel au nord-est de la commune. L'hôpital du Chirec (544 lits) occupera la moitié nord du site, le long du boulevard du Triomphe. En cours de construction, il devrait ouvrir ses portes en 2017. L'aménagement de la moitié sud, le triangle enclavé entre les voies de chemin de fer, est actuellement à l'étude. Le projet prévoit notamment la création d'un quartier mixte : logements, commerces, bureaux et fonctions logistiques (comme bpost ou Bruxelles Propreté).

LES HABITANTS ET LEURS CARACTÉRISTIQUES

Profil démographique

La commune s'est urbanisée essentiellement après la Première Guerre mondiale, là où les terrains étaient disponibles (terres agricoles et grands domaines périurbains, à l'exception de Val Duchesse et du Rouge-Cloître). La population atteint son maximum en 1970 (plus de 34 000 habitants). Dans les années 1980 et 90, la population communale stagne sous les 30 000 personnes, suite à la poursuite de la périurbanisation en-dehors de la Région et au vieillissement de la population locale. Depuis 2008, la population croît mais à un rythme moins prononcé qu'au niveau régional. Auderghem compte 32 835 habitants au 1er janvier 2015, soit 2,8 % de la population régionale.

Entre 2005 et 2015, la population d'Auderghem a **rajeuni**. L'âge moyen y est en effet passé de 41,4 ans (en 2005) à 39,9 ans (en 2015). La proportion de personnes âgées (65 ans et plus) a diminué (tout comme le nombre absolu de personnes de cet âge), mais reste plus élevée qu'à l'échelle de la Région. Toutefois, le nombre de **personnes très âgées** (85-90 ans) a quant à lui augmenté, en particulier parmi les femmes.

La commune compte aussi plus de **couples** (avec ou sans enfants) que la Région. À l'inverse, les personnes isolées sont moins représentées. L'offre en termes d'habitat (nombreuses maisons unifamiliales de taille moyenne) et le cadre de vie vert sont attractifs pour les familles disposant d'un revenu suffisant pour louer ou acheter un logement dans la commune. La présence de nombreux couples sans enfants (un cinquième des ménages) est sans doute liée à la proximité des campus universitaires, à l'offre immobilière (comportant notamment un ancien habitat ouvrier et des appartements recherchés par les jeunes couples) et au vieillissement des familles installées de longue date et dont les enfants devenus adultes ont quitté le domicile.

Au niveau des **nationalités**, les personnes de nationalité étrangère représentent 28 % de la population. La majorité des personnes de nationalité étrangère sont des ressortissants de pays de l'Union européenne (plus de 70 %), en particulier de l'Europe des 15. Le type de logements et le cadre de vie d'Auderghem (espaces verts, proximité de l'école européenne et du métro) attirent de nombreux fonctionnaires et cadres internationaux, accompagnés par leur famille. Les Japonais forment le 2ème groupe le plus important de résidents de nationalité étrangère (après les Français). Leur présence

est en partie liée à l'implantation de l'école japonaise à Auderghem. Les ressortissants d'Afrique du Nord sont quant à eux sous-représentés à Auderghem.

Profil socio-économique

Située en deuxième couronne dans le quadrant sud-est, la commune d'Auderghem accueille une population au profil socio-économique mêlant essentiellement classes moyennes et aisées. Le **revenu** moyen y est ainsi nettement supérieur à la moyenne bruxelloise sur la grande majorité du territoire communal. Les revenus sont toutefois plus bas dans le quartier du Transvaal, comportant de nombreux logements sociaux, et dans quelques anciens noyaux villageois ponctuant la chaussée de Wavre (secteur « Triomphe » en particulier, à l'extrémité ouest de la commune). Dans ces zones, les revenus moyens sont inférieurs à la moyenne régionale. Certains secteurs abritant des logements sociaux (comme le secteur « Lammerendries », à l'ouest du quartier Transvaal) présentent des revenus inférieurs à la moyenne auderghemoise mais restent, pour l'essentiel, supérieurs à la moyenne régionale.

La proportion de la population qui vit avec un revenu d'intégration sociale ou un revenu de remplacement (à l'exception des pensions) est nettement plus basse à Auderghem qu'au niveau de la Région. Au contraire de la tendance régionale, la part de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale tend à diminuer à Auderghem depuis 2010. En 2014, 1,4 % de la population de 18-64 ans sont concernés (soit près de trois fois moins qu'au niveau régional). Un peu plus d'un Auderghemois sur dix bénéficie de l'intervention majorée pour les soins de santé (contre un sur quatre au niveau de la Région).

Le taux d'activité (61 %) est légèrement inférieur à la moyenne régionale. Le taux d'activité (global) des femmes est supérieur à la moyenne régionale, à l'inverse de celui des hommes. Les différences de genre sont donc moins marquées dans la commune qu'au niveau régional. Les jeunes Auderghemois de 15-24 ans étant nombreux à suivre des études, ils sont peu présents sur le **marché de l'emploi**.
Le taux de chômage communal (13 %) est très largement inférieur à la moyenne bruxelloise. Le chômage est plus souvent de courte durée qu'à l'échelle régionale. Le profil des personnes au chômage est plutôt féminin, âgé, et surtout, nettement plus diplômé qu'au niveau régional.
Toujours en comparaison avec la situation au niveau de la Région bruxelloise, les taux d'emploi sont nettement plus élevés tant pour les hommes que pour les femmes, et la part de travailleurs à temps partiel est légèrement moindre.

Le taux de natalité a légèrement augmenté ces dix dernières années mais reste inférieur à celui de la Région. La majorité des **enfants** naissent dans un ménage qui dispose d'un ou deux revenus du travail.

Le taux de couverture en **milieux d'accueil de la petite enfance** est particulièrement élevé à Auderghem en comparaison avec l'échelle régionale, avec plus d'une place pour deux enfants. Il a toutefois diminué par rapport à la situation d'il y a une dizaine d'années.

Dans le cadre de l'**enseignement** secondaire, la filière générale est très majoritairement suivie par les jeunes résidant à Auderghem. Les jeunes suivant les filières techniques et surtout professionnelles sont peu nombreux. Le retard scolaire touche moins les jeunes Auderghemois qu'en moyenne dans la Région. Néanmoins, environ un élève du secondaire sur cinq est en retard scolaire (deux ans ou plus).

Plus de la moitié des logements sont occupés par leur **propriétaire**, soit une proportion nettement supérieure à la moyenne régionale. De manière générale, les loyers et le prix de l'immobilier sont plus élevés à Auderghem (par rapport à la moyenne régionale).

Depuis plusieurs années, les **comptes** de la commune affichent un résultat cumulé positif. La présence de nombreux ménages de classes moyennes et aisées se reflète au niveau des finances communales. En effet, une part importante des recettes de la commune provient des additionnels à l'impôt des personnes physiques, malgré un taux parmi les plus bas de la Région. La culture a bénéficié d'une part importante des investissements communaux ces dernières années. Citons par exemple la rénovation de la bibliothèque ou la Maison des jeunes.

Santé des habitants

L'espérance de vie des Auderghemois est supérieure à celle de la Région bruxelloise. Par ailleurs, la participation au dépistage de certains cancers est plus élevée à Auderghem qu'à l'échelle régionale. La **santé** dépend de nombreux facteurs dont le style de vie, l'environnement physique (conditions de travail, de logements) et social (statut social et familial), etc. Le statut social, de par ses liens avec tous les autres déterminants, est un déterminant fondamental de l'état de santé. Ainsi, la situation socioéconomique en moyenne relativement plus favorable des Auderghemois par rapport à la situation régionale pourrait expliquer en partie l'espérance de vie supérieure à celle de la Région.

ENJEUX

Offre d'infrastructures et de services adaptés aux évolutions démographiques

Comme d'autres communes de deuxième couronne en Région bruxelloise, Auderghem compte de nombreuses **personnes âgées**. Bien que le nombre de personnes de 65 ans et plus ait légèrement diminué, leur proportion dans la population reste supérieure à la moyenne régionale. De plus, le nombre de personnes très âgées (85-90 ans) continue d'augmenter.
En parallèle, la population croît et rajeunit. La proportion de familles avec enfants augmente. Cela multiplie donc les types de besoins, pas toujours aisément conciliables.

Logement et cadre de vie

La question de l'**accès au logement** est problématique pour les plus défavorisés, vu les loyers élevés, d'autant plus que l'offre de logements sociaux est plutôt réduite sur le territoire communal. Ce problème se pose également pour le secteur acquisitif. Par ailleurs, la qualité des logements et du cadre de vie est moins bonne dans certaines zones, notamment dans la partie la plus anciennement urbanisée le long de la chaussée de Wavre. L'amélioration du cadre de vie des habitants dans les zones denses ou soumises au trafic constituent des enjeux importants à l'échelle communale. Le quartier de la Chasse Royale est d'ailleurs l'objet de différents projets immobiliers mixant logements privés et publics avec des commerces et des équipements collectifs (Le Pavillon, Maison des Jeunes, …).

Gestion et accompagnement de grands projets en termes d'aménagement du territoire et de mobilité

Les **questions de mobilité** et la gestion du trafic automobile liées à la présence de grands axes routiers qui traversent la commune représentent des enjeux importants. Un développement significatif de l'offre de transport public est à prévoir (RER, liaison Hermann-Debroux / Notre-Dame-au Bois, …), qui commencera par le déploiement de nouvelles lignes de bus en 2017.
Entre le démantèlement éventuel du viaduc de l'autoroute E 411 à long terme et le développement du site Delta, la commune d'Auderghem va être confrontée à des **projets urbains de grande ampleur** dans les années à venir. Assurer une bonne gestion de ces différents chantiers et leur bonne intégration au tissu communal représente un défi important.

2. POPULATION

2.1. ÉVOLUTION ET MOUVEMENT DE LA POPULATION

Au 1er janvier 2015, la commune d'Auderghem compte officiellement 32 835 habitants, soit 2,8 % de la population en Région bruxelloise 2-1. La densité de population est de 3 635 personnes au km², soit deux fois moins qu'à l'échelle de la Région. Entre 2005 et 2015, la population d'Auderghem a augmenté de 12 %, contre 17 % au niveau régional. Cela correspond à un taux de croissance annuel moyen de 1,2 % à Auderghem, contre 1,6 % en Région bruxelloise.

2-1 Évolution annuelle de la population, Auderghem, 1er janvier 2005-2015

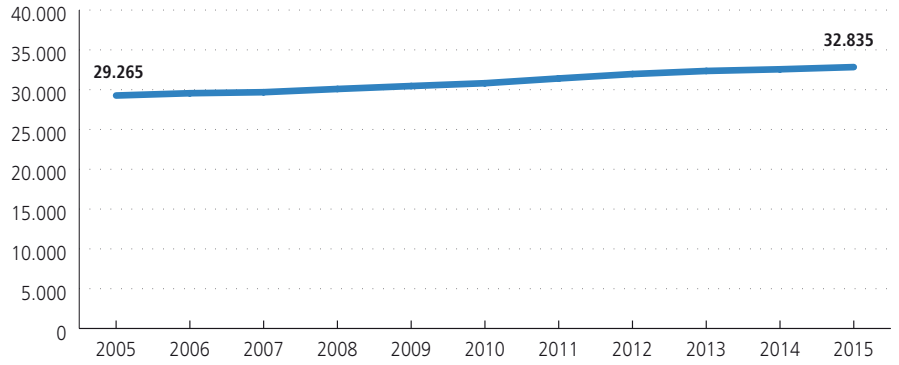

Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

En 2014, la population d'Auderghem a crû à un rythme légèrement moins rapide que celui de la Région (+0,8 % contre +1 % au niveau régional). L'évolution de la population résulte de la combinaison de trois facteurs : le solde naturel, le solde migratoire interne et le solde migratoire international 2-2.

2-2 Mouvement de la population

	Auderghem		Région bruxelloise	
	Nombre		Nombre	
Mouvement naturel				
Naissances (2014)	*401*	*12,3 ‰*	*18.514*	*15,8 ‰*
Décès (2014)	*318*	*9,7 ‰*	*9.032*	*7,7 ‰*
Solde naturel (2014)	83	2,5 ‰	9.482	8,1 ‰
Mouvement migratoire				
Solde migratoire interne (2014)	7	0,2 ‰	-13.420	-11,5 ‰
Solde migratoire international (2014)	202	6,2 ‰	16.106	13,8 ‰
Croissance totale (y compris l'ajustement statistique)				
Croissance annuelle de la population totale (2014)	275	0,8 %	11.687	1,0 %
Taux de croissance annuelle moyenne de la population totale (2005-2014)		1,2 %		1,6 %

Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium
Note : L'ajustement statistique inclut les modifications ayant été enregistrées tardivement (après le 1er mars de l'année suivante).

Le **solde naturel** (le nombre de naissances moins le nombre de décès) pour 1 000 habitants est nettement inférieur à Auderghem (2,5 ‰) en comparaison avec la Région (8,1 ‰) du fait du nombre de naissances relativement bas (401) et du nombre relativement élevé de décès (318) en proportion de la population totale d'Auderghem. Le taux de natalité est donc moins élevé à Auderghem qu'à l'échelle de la Région (12 ‰ contre 16 ‰), tandis que le taux de mortalité y est supérieur (10 ‰ contre 8 ‰).

Auderghem est l'une des cinq communes bruxelloises à présenter un **solde migratoire interne** légèrement positif (même si ce solde est très proche de zéro). Le nombre de personnes en provenance d'une autre commune belge qui sont venues s'installer à Auderghem (2 585) est donc légèrement supérieur au nombre de personnes qui ont quitté la commune pour s'installer ailleurs en Belgique (2 578) en 2014. Le **solde**

migratoire international est également positif, à l'instar de presque toutes les communes bruxelloises : les personnes qui sont venues de l'étranger et se sont installées à Auderghem (1 160) sont plus nombreuses que celles qui ont quitté Auderghem pour s'établir à l'étranger (958)[3] en 2014. Le solde pour 1 000 habitants est toutefois deux fois moins élevé à Auderghem qu'à l'échelle de la Région.

Outre la population officielle, chaque commune compte aussi un certain nombre de personnes qui y habitent mais ne sont pas comptabilisées dans la population officielle (demandeurs d'asile, étrangers en situation irrégulière, diplomates et membres de leurs ménages, …). À noter que concernant spécifiquement les naissances et les décès, les données des Bulletins statistiques de naissance et de décès permettent de compléter utilement les données de population officielle car elles incluent l'ensemble des personnes nées et décédées et pas seulement celles qui y résident officiellement, cf. chapitre Santé.

2.2. STRUCTURE PAR ÂGE ET SEXE

En 2015, la proportion de personnes âgées à Auderghem est supérieure à celle de la Région (16 % contre 13 % au niveau régional), à l'inverse tant de la proportion de jeunes de moins de 18 ans que de la population d'âge actif (18-64 ans).

Cependant, la population d'Auderghem tend à rajeunir : entre 2005 et 2015, la proportion de personnes âgées de 65 ans et plus a diminué, au profit de la population plus jeune 2-3.

2-3 Ventilation de la population par groupe d'âge, 1er janvier 2005 et 2015

	Auderghem				Région bruxelloise			
	2005		2015		2005		2015	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
0 - 17 ans	5.932	20,3	6.891	21,0	217.522	21,6	267.922	22,8
18 - 64 ans	17.664	60,4	20.595	62,7	633.716	62,9	751.915	64,0
65 ans et plus	5.669	19,4	5.349	16,3	155.511	15,4	155.336	13,2
Total	29.265	100,0	32.835	100,0	1.006.749	100,0	1.175.173	100,0

Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

Bien que la population d'Auderghem soit en moyenne plus âgée qu'à l'échelle régionale, les indicateurs de structure de la population confirment un rajeunissement entre 2005 et 2015 (dans la commune comme dans la Région). En 2015, l'âge moyen est de 39,9 ans à Auderghem (contre 37,4 ans pour la Région bruxelloise) alors qu'il était de 41,4 ans en 2005. Le coefficient de vieillissement est passé de 96 % en 2005 à 78 % en 2015, un pourcentage qui reste nettement supérieur à celui observé au niveau de la Région (58 %). Le coefficient de séniorité a en revanche augmenté et reste supérieur à celui de la Région.

Le ratio de dépendance a diminué mais reste également légèrement supérieur à celui de la Région bruxelloise en 2015 (59 % contre 56 % pour la Région).

Enfin, la proportion d'hommes est légèrement moins importante qu'à l'échelle régionale (avec un rapport de masculinité de 90 hommes pour 100 femmes, contre 95 hommes pour 100 femmes dans la Région) 2-4.

2-4 Indicateurs de structure de la population, 1er janvier 2005 et 2015

	Auderghem		Région bruxelloise	
	2005	2015	2005	2015
Âge moyen total (années)	41,4	39,9	38,5	37,4
Âge moyen hommes (années)	39,1	37,9	36,7	36,1
Âge moyen femmes (années)	43,3	41,7	40,2	38,6
Coefficient de vieillissement [65+/0-17] (%)	95,6	77,6	71,5	58,0
Ratio de dépendance [(0-17)+(65+)]/(18-64) (%)	65,7	59,4	58,9	56,3
Coefficient de séniorité [80+/65+] (%)	32,0	35,1	30,4	32,5
Rapport de masculinité (%)	88,1	90,3	92,4	95,1

Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

3 Ces nombres incluent les changements de registre, les radiations et les réinscriptions après radiations.

La première **pyramide des âges comparative** illustre le fait qu'Auderghem, en comparaison avec la Région bruxelloise, se caractérise par une surreprésentation des femmes de plus de 40 ans et des hommes de plus de 50 ans, et une sous-représentation des personnes plus jeunes (à l'exception des adolescents) 2-5. La catégorie des 25 à 35 ans est fortement sous-représentée, tout comme celle des jeunes enfants (moins de 10 ans). Notons que l'indice conjoncturel de fécondité (1,6) est légèrement inférieur à la moyenne régionale (1,9).

L'évolution de l'allure de la deuxième **pyramide des âges entre 2005 et 2015** montre clairement un rajeunissement de la population à Auderghem 2-6 : alors que le nombre important de personnes âgées de 70 à 85 ans et la part faible des enfants et des jeunes constituaient des caractéristiques notoires de la pyramide des âges auderghemoise en 2005, on constate, en 2015, un élargissement à la base (jeunes enfants) et au milieu (adultes d'âge actif). De manière générale, on observe un accroissement de la population dans toutes les catégories d'âge de moins de 70 ans et de 85 à 89 ans, et une diminution du nombre de personnes âgées de 70 à 85 ans au cours de cette période.

2-5 **Pyramide des âges comparative** pour 100 habitants, 1er janvier 2015

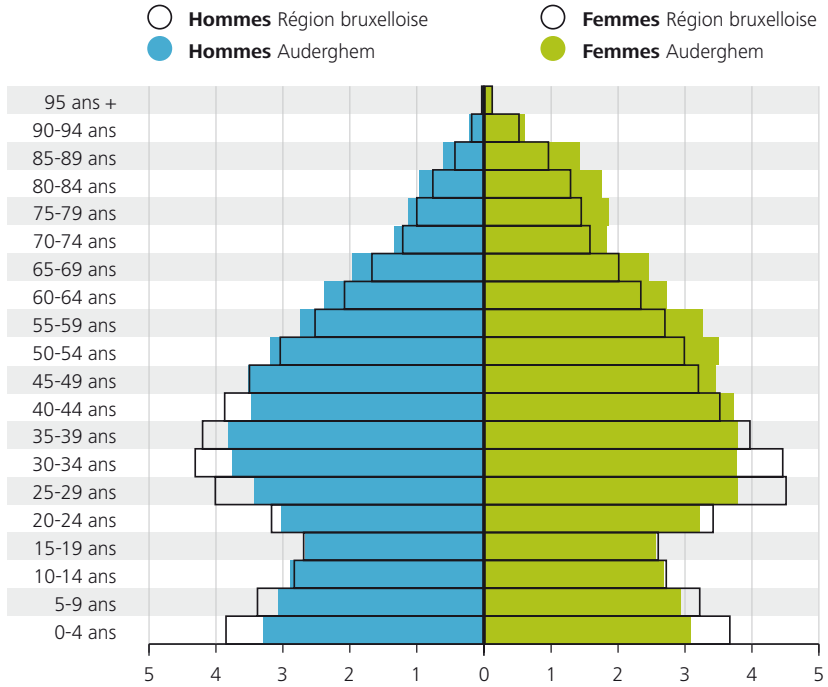

Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

2-6 **Pyramide des âges comparative d'Auderghem**, 1er janvier 2005 et 2015

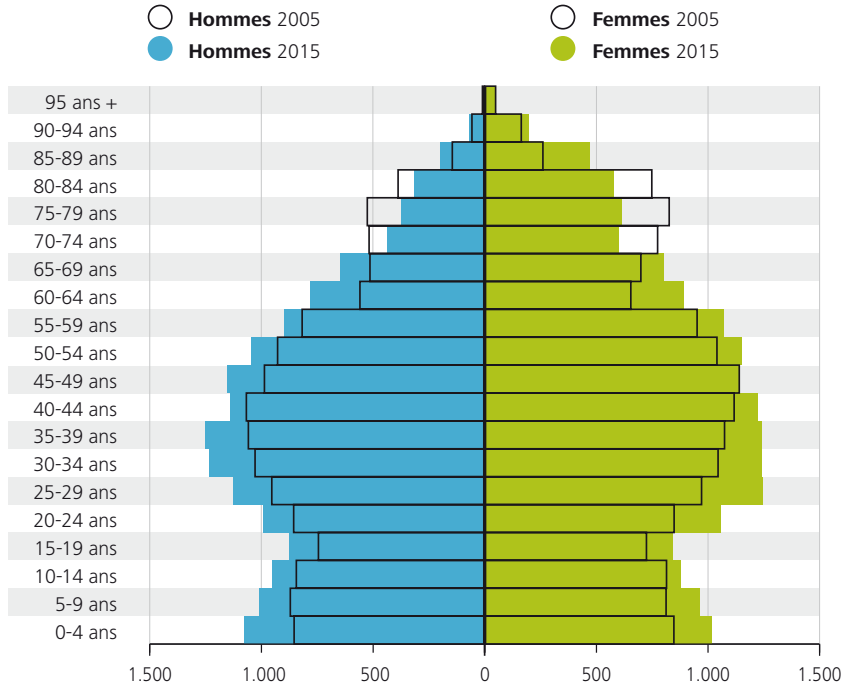

Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

2.3. NATIONALITÉS

Au 1er janvier 2015, 9 279 personnes (28 % de la population d'Auderghem) ont une **nationalité** étrangère – une proportion inférieure à la moyenne régionale (34 %). Parmi les habitants de nationalité étrangère, 53 % sont ressortissants de l'UE-15, 18 % des nouveaux États membres (UE-13) et 11 % d'un pays du groupe « reste de l'OCDE » (en lien avec la présence importante des Japonais dans cette commune, cf. infra). Les ressortissants de l'UE-15 et du groupe « reste de l'OCDE » sont surreprésentés au sein de la population étrangère dans la commune, à l'inverse notamment des ressortissants d'un pays d'Afrique (en particulier d'Afrique du Nord) - nettement sous-représentés dans la commune 2-7.

2-7 Répartition de la population étrangère par groupe de nationalités, 1er janvier 2015

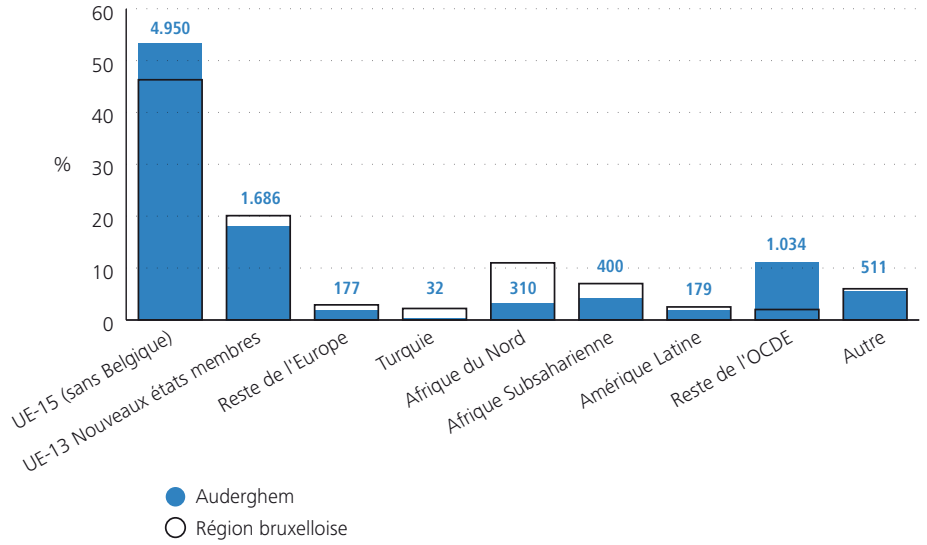

Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

Parmi les personnes de **nationalité étrangère**, les Français sont de loin les plus représentés à Auderghem en 2015, suivis des Japonais et ensuite des Polonais 2-8. Le nombre particulièrement élevé de Japonais à Auderghem peut notamment s'expliquer par la présence (depuis plus de 30 ans) d'une école primaire et secondaire japonaise dans la commune.

2-8 Évolution du nombre de ressortissants des 10 nationalités étrangères les plus représentées en 2015, Auderghem, 1er janvier 2005-2015

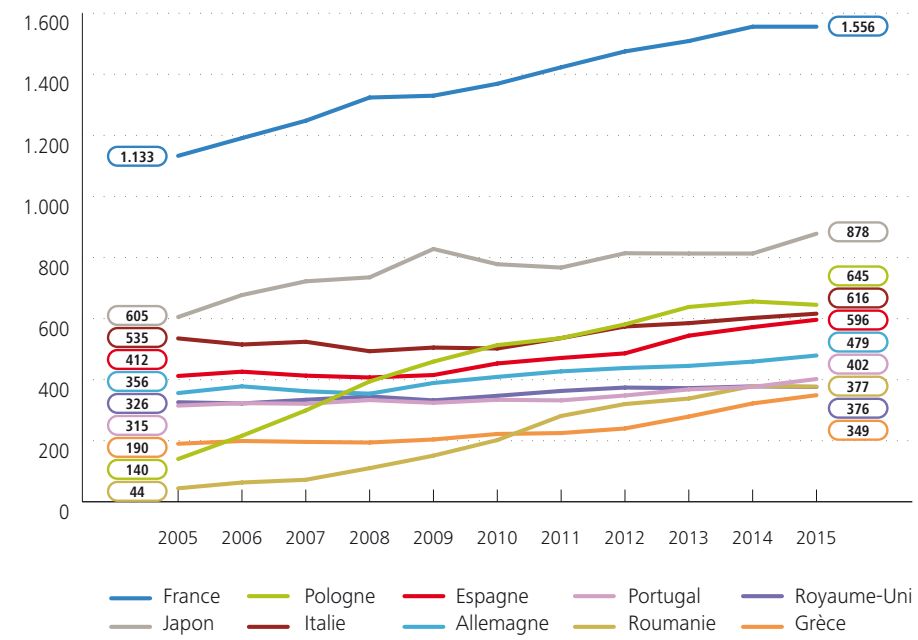

Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

Le nombre de Français est en augmentation constante au cours de la période 2005-2015. On note également une croissance rapide du nombre de Polonais. Le nombre de Roumains a également augmenté à Auderghem durant la même période, mais dans une moindre mesure. L'augmentation notable de ces ressortissants en Région bruxelloise est liée à l'adhésion à l'UE de la Pologne (en 2004) et de la Roumanie (en 2007), impliquant d'une part une régularisation de certaines personnes ainsi que de nouvelles arrivées suite à la liberté de circulation des travailleurs, et, d'autre part, un développement des offres d'emplois à Bruxelles en tant que capitale de l'UE pour les ressortissants de ces nouveaux États membres. Depuis 2013, une relative stagnation du

nombre de Polonais est observée de manière générale en Région bruxelloise, pouvant être liée à des migrations circulaires plus importantes[4].

En comparaison avec d'autres communes de la Région, l'augmentation du nombre de personnes de nationalité polonaise et roumaine est malgré tout relativement limitée à Auderghem.

2.4. MÉNAGES

Au 1er janvier 2015, Auderghem compte 15 077 ménages privés, soit 886 de plus qu'en 2005. En 2015, 42 % des ménages sont composés d'une seule personne, 27 % de deux personnes et 32 % de trois personnes et plus (contre respectivement 44 %, 28 % et 28 % en 2005). La part des ménages composés d'une personne a diminué au cours de cette période, tandis que celle des ménages de trois personnes ou plus a augmenté 2-9.

La **taille** moyenne des ménages privés est légèrement plus importante à Auderghem (2,16) qu'en Région bruxelloise (2,14) en 2015.

À Auderghem, la proportion de **personnes isolées** parmi les ménages (42 %) est inférieure à celle de la Région (47 %) 2-10. Tant les couples sans enfants (19 % des ménages) que les couples avec enfants (25 %) sont surreprésentés à Auderghem par rapport à la Région. Un peu plus d'un ménage sur dix est une famille monoparentale (11 %), et 85 % de ces parents isolés sont des femmes - des proportions équivalentes à celles de la Région[5].

2-9 Évolution du nombre de ménages privés par taille, Auderghem, 1er janvier 2005 et 2015

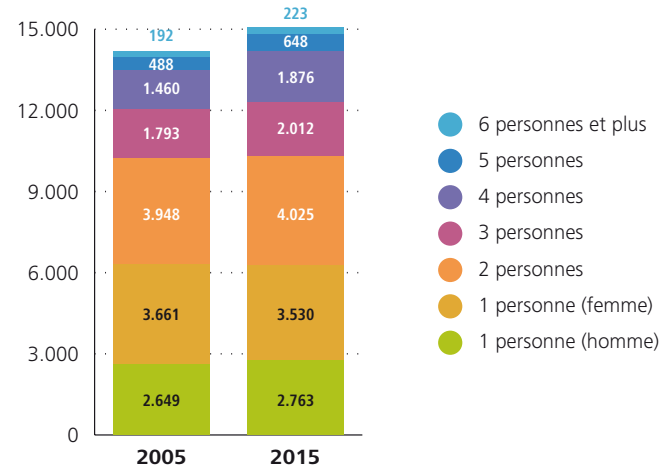

Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

2-10 Nombre de ménages privés selon le type de ménage, 1er janvier 2015

	Auderghem		Région bruxelloise	
	Nombre	%	Nombre	%
Personne isolée	6.281	41,7	252.404	46,5
Couples sans enfant	2.844	18,9	82.157	15,1
Mariés	*1.997*	*13,2*	*56.694*	*10,4*
Cohabitants	*847*	*5,6*	*25.463*	*4,7*
Couples avec enfant(s)	3.828	25,4	128.289	23,6
Mariés	*2.940*	*19,5*	*104.484*	*19,3*
Cohabitants	*888*	*5,9*	*23.805*	*4,4*
Familles monoparentales	1.710	11,3	62.690	11,6
Autres	414	2,7	17.130	3,2
Total	15.077	100,0	542.670	100,0

Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

4 Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (2015), *Un boom démographique à la loupe : Roumains, Polonais et Bulgares en Région de Bruxelles-Capitale*, Focus n°9, juin 2015

5 À noter que chaque personne ne peut être domiciliée qu'à une seule adresse. Les enfants concernés par la garde alternée des parents ne sont donc comptés qu'une seule fois, là où ils sont domiciliés, généralement chez la mère. Le nombre de pères célibataires est donc sous-estimé.

3. PETITE ENFANCE

3.1. ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS

Au 1er janvier 2015, Auderghem compte 1 236 enfants de moins de 3 ans, ce qui représente 3,8 % de la population totale (contre 4,6 % en Région bruxelloise). Le nombre d'enfants de cette tranche d'âge a augmenté de 19 % au cours des dix dernières années, une croissance significative mais toutefois moins rapide qu'à l'échelle de la Région (+25 %) 3-1.

3-1 Évolution du nombre d'enfants de moins de 3 ans, Auderghem, 1er janvier 2005-2015

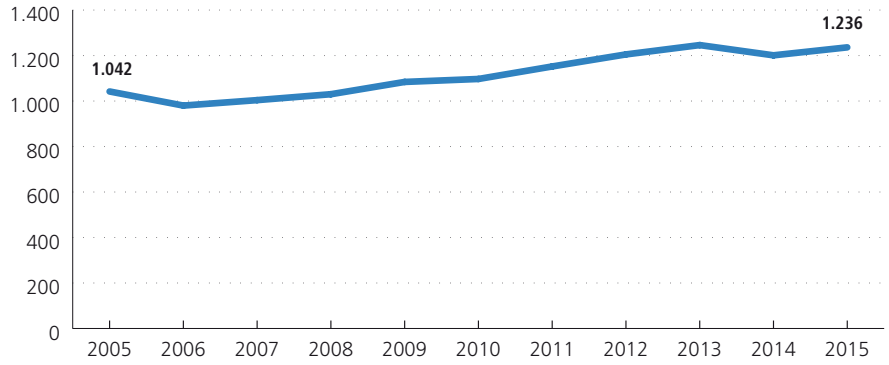

Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

3.2. OFFRE D'ACCUEIL : TAUX DE COUVERTURE ET ACCESSIBILITÉ

Le **taux de couverture** de l'accueil pour les enfants de moins de 3 ans est particulièrement élevé à Auderghem (57 %), avec plus d'une place pour deux enfants (de moins de 3 ans) au 31 décembre 2014, contre une place pour trois enfants à l'échelle de la Région bruxelloise 3-2. Bien que le taux de couverture indique une tendance à la baisse à Auderghem (il était de 67 % en 2006), il reste encore l'un des plus élevés parmi les communes bruxelloises. Ce recul observé entre 2008 et 2012 s'explique par une augmentation significative du nombre d'enfants de moins de 3 ans à Auderghem (+175 enfants) combinée à une diminution du nombre de places d'accueil au cours de cette période (-51 places).

3-2 Évolution du taux de couverture de l'accueil pour les moins de 3 ans, 31 décembre 2004-2014

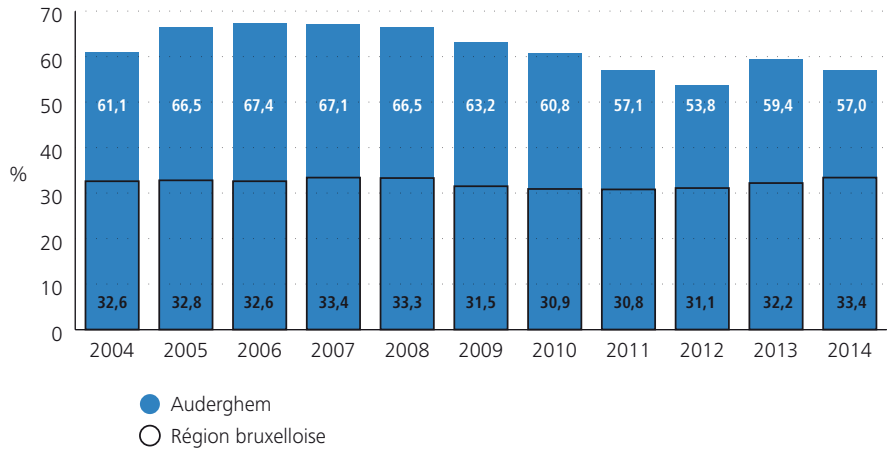

Source : IBSA, ONE, Kind en Gezin, SPF Economie - Statistics Belgium

Au 31 décembre 2014, on dénombre au total 704 places en milieu d'accueil à Auderghem 3-3. Il s'agit de l'ensemble des places, dont certaines sont réservées aux enfants du personnel d'entreprises ou d'institutions qui n'habitent pas forcément en Région bruxelloise. Comme dans la plupart des communes bruxelloises, il s'agit essentiellement de places dans des milieux d'accueil collectif (98 %), les milieux d'accueil de type familial (accueillant(e)s) étant relativement peu développés dans la Région.

En excluant les places réservées à certaines catégories d'enfants (ex. crèches d'entreprises, milieux d'accueil réservés à certaines communautés nationales ou religieuses) et en considérant uniquement celles dont le tarif est variable selon le revenu des parents, le taux de couverture est encore d'environ 29 % à Auderghem (contre 20 % à l'échelle régionale). Ainsi, on compte près d'une **place accessible** à tous et à tarif selon le revenu pour trois enfants de moins de 3 ans.

3-3 Offre d'accueil pour les moins de 3 ans et accessibilité, 31 décembre 2014

	Auderghem	Région bruxelloise
Offre de milieux d'accueil		
Nombre de places en milieu d'accueil collectif	688	17.408
Nombre de places en milieu d'accueil familial	16	573
Nombre total de places en milieu d'accueil	704	17.981
Accessibilité de l'offre		
Nombre de places en milieu d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans	57,0	33,4
Nombre de places en milieu d'accueil (tarif selon le revenu et accessible à tous) pour 100 enfants de moins de 3 ans	29,2	19,9
Part des places en milieu d'accueil dont le tarif est selon le revenu sur le total des places (%)	64,1	70,8

Source : IBSA, ONE, Kind en Gezin, SPF Economie - Statistics Belgium

4. ENSEIGNEMENT

4.1. ÉVOLUTION DE LA POPULATION ÂGÉE DE 3 À 17 ANS

Entre 2005 et 2015, le nombre d'enfants (3-17 ans) a augmenté à Auderghem. La part des enfants dans la population totale est cependant restée relativement stable durant cette période. En 2015, les enfants de 3 à 5 ans, de 6 à 11 ans et de 12 à 17 ans représentent respectivement 4 %, 7 % et 6 % de la population totale.

Notons que les chiffres de la figure 4-1 sont basés sur la population officielle, ce qui implique que certains enfants (dont les parents sont inscrits au registre d'attente ou sont en situation irrégulière par exemple) ne sont pas inclus. Ces derniers peuvent néanmoins fréquenter une école de la commune et être inclus dans les données de population scolaire (cf. point suivant). La population scolaire reprend par ailleurs des adolescents de plus de 17 ans encore en scolarité. À l'inverse, certains élèves comptabilisés dans la population officielle peuvent ne pas se retrouver dans les données de population scolaire car celles-ci incluent uniquement les élèves qui suivent un enseignement dans une école de la Communauté française ou flamande. À Auderghem, le nombre d'enfants comptabilisés dans la population officielle est supérieur à celui de la population scolaire.

4-1 Évolution de la population de 3 à 17 ans, Auderghem, 1er janvier 2005-2015

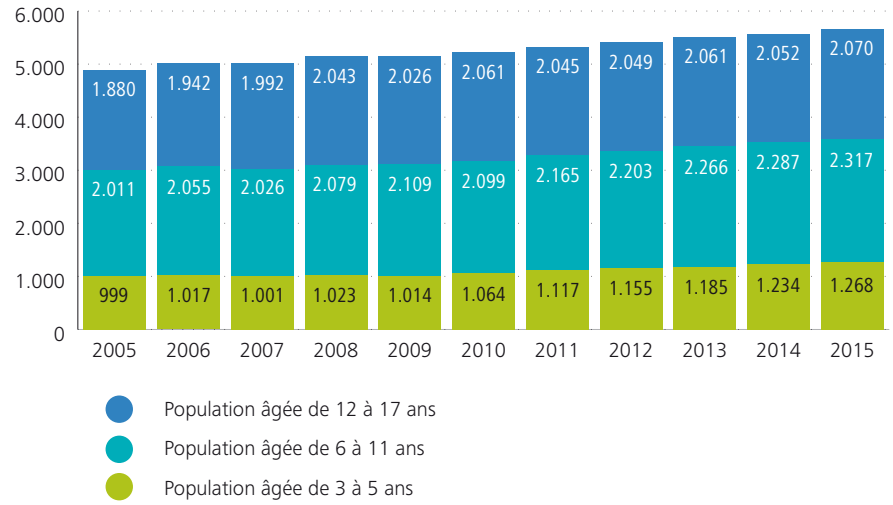

Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

4.2. POPULATION SCOLAIRE : NIVEAU, LIEU DE SCOLARITÉ ET FORME D'ENSEIGNEMENT

Au cours de l'année scolaire 2013-2014, respectivement 1 280, 1 894 et 1 860 enfants résidant à Auderghem sont inscrits dans l'enseignement maternel, primaire et secondaire de l'une des deux Communautés (française ou flamande[6]). Parmi les élèves inscrits en maternel et primaire, environ deux tiers fréquentent une école implantée à Auderghem, contre moins d'un tiers parmi les élèves inscrits en secondaire 4-2.

En comparaison avec la Région bruxelloise, en proportion, les élèves du secondaire qui résident à Auderghem suivent plus fréquemment la filière d'enseignement général, et moins l'enseignement technique et surtout professionnel : respectivement 42,5 %, 15 % et 7,5 % des élèves du secondaire résidant à Auderghem sont inscrits dans l'enseignement général, technique et professionnel, contre 29 %, 17 % et 16 % des élèves au niveau régional 4-3. La part d'élèves dans l'enseignement spécialisé (primaire et secondaire) est plus faible à Auderghem (3,7 %) qu'à l'échelle de la Région bruxelloise (4,6 %).

4-2 Population scolaire résidant à Auderghem par niveau d'enseignement et lieu de scolarité, 2013-2014

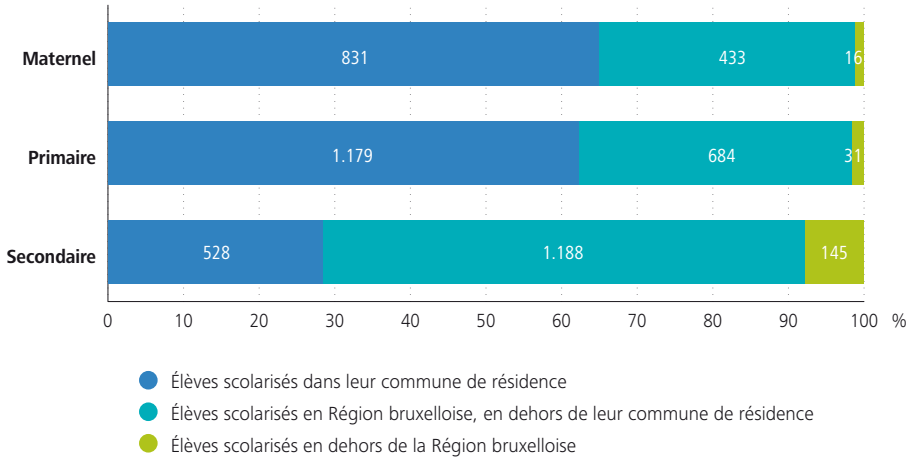

Source : IBSA, Communauté française, Communauté flamande
Note : La population scolaire concerne l'enseignement de la Communauté française et de la Communauté flamande au lieu d'implantation et non au siège d'établissement.

4-3 Répartition de la population scolaire dans l'enseignement obligatoire au lieu de résidence par niveau et par forme d'enseignement, 2013-2014

	Auderghem		Région bruxelloise
	Nombre	% dans le niveau	% dans le niveau
Enseignement primaire			
Primaire ordinaire	1.804	95,2	94,5
Primaire spécialisé	90	4,8	5,5
Primaire total	1.894	100,0	100,0
Enseignement secondaire			
Secondaire 1er degré	590	31,7	33,7
Secondaire 2e et 3e degrés (et 4e degré pour la Communauté française)			
Général	*790*	*42,5*	*29,2*
Technique	*283*	*15,2*	*16,9*
Artistique	*8*	*0,4*	*0,4*
Professionnel	*140*	*7,5*	*16,1*
Secondaire spécialisé	49	2,6	3,7
Secondaire total	1.860	100,0	100,0

Source : IBSA, Communauté française, Communauté flamande
Note : Les regroupements de données de la Communauté française et de la Communauté flamande ont été faits au niveau des formes d'enseignement.

6 Les élèves suivant un enseignement hors Communautés (écoles européennes, écoles internationales ou privées non homologuées par les Communautés, ou les élèves scolarisés chez eux) ne sont donc pas comptabilisés.

4.3. RETARD SCOLAIRE

La proportion des élèves en **retard scolaire** (deux ans de retard ou plus) est liée de façon importante à la filière et ce, tant à Auderghem qu'à l'échelle régionale. La filière professionnelle présente le plus grand pourcentage d'élèves en retard scolaire, suivie de la filière technique et artistique et ensuite de l'enseignement général. Pour toutes ces filières, les garçons sont plus en retard que les filles, tant à Auderghem que dans la Région dans son ensemble.

Il apparaît que la proportion d'élèves en retard scolaire en secondaire (toutes filières confondues) est nettement moins importante à Auderghem qu'au niveau de la Région. Cependant, si l'on établit une distinction par filière et par degré, on constate que la part des élèves en retard dans l'enseignement professionnel est plus importante à Auderghem qu'à l'échelle de la Région, contrairement à ce qui est observé dans les autres filières et dans le premier degré 4-4.

4-4 Part des élèves avec au moins 2 ans de retard scolaire par forme d'enseignement secondaire et par sexe, 2013-2014

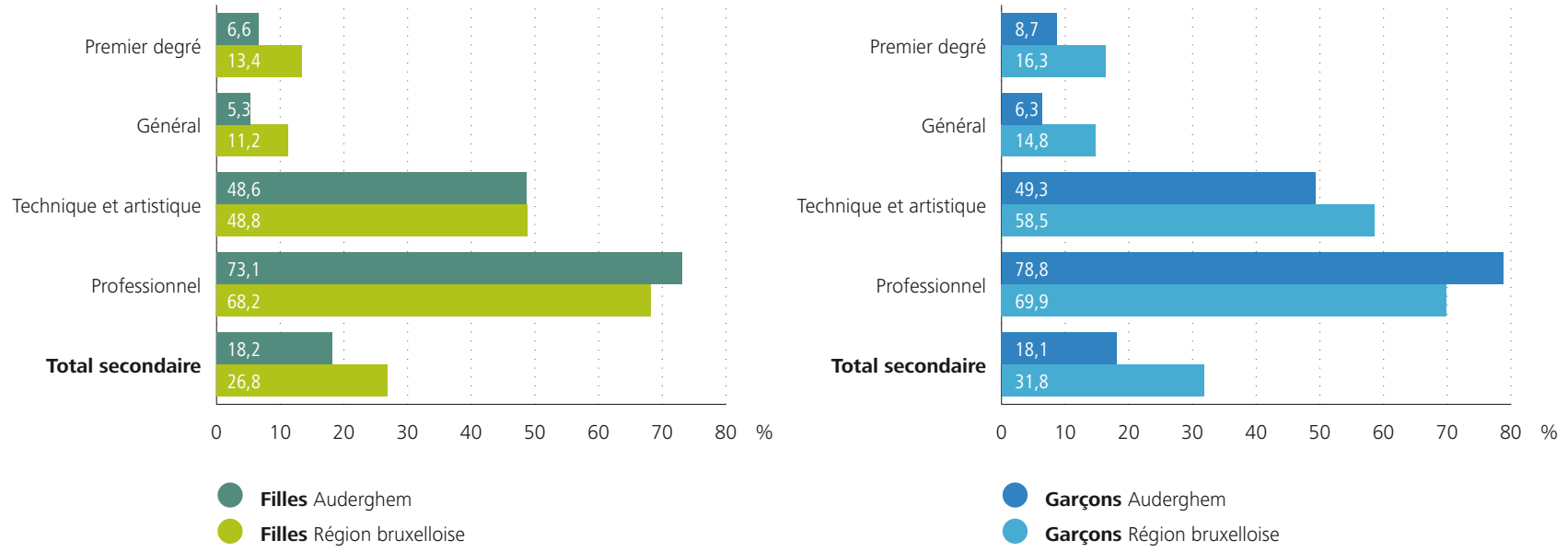

Sources : Communauté française, Communauté flamande, calculs Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale
Note : Les élèves dans l'enseignement en alternance (côté francophone) et dans l'enseignement modulaire, dans des classes d'accueil (« OKAN ») et en 3ème année du 3ème degré (côté néerlandophone) ne sont pas repris dans cet indicateur.

5. MARCHÉ DU TRAVAIL

5.1. POSITION SOCIOÉCONOMIQUE DE LA POPULATION

En 2013, 61 % des 21 357 personnes en âge de travailler (15-64 ans) sont actives sur le marché du travail à Auderghem. Parmi elles, approximativement neuf sur dix sont en emploi et une sur dix est inscrite auprès d'Actiris comme «demandeur d'emploi inoccupé» (DEI). Parmi ces personnes au chômage, plus de la moitié le sont depuis au moins un an 5-1[7].

5-1 Structure et principaux indicateurs de la population en âge de travailler, Auderghem, moyenne annuelle 2013

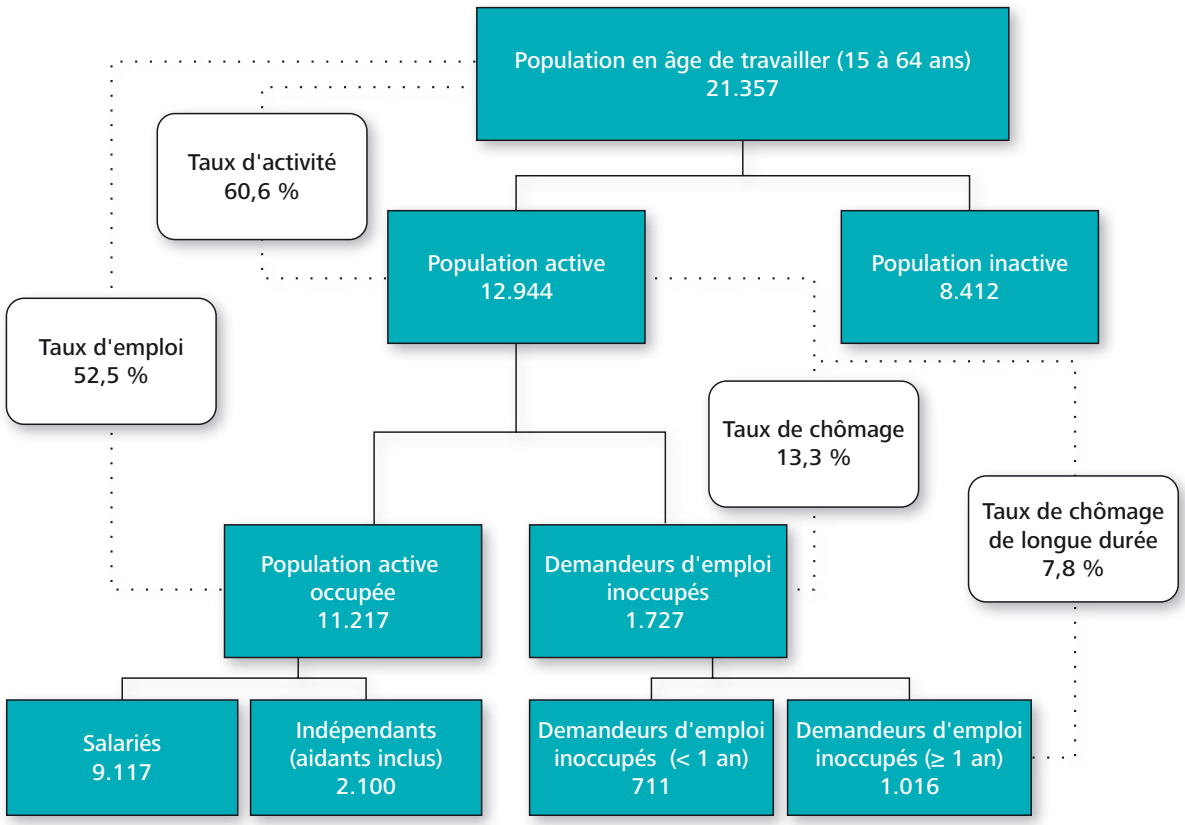

Sources : Steunpunt WSE, ACTIRIS

7 Dans ce chapitre, la population active et la population active occupée sont sous-estimées car elles ne prennent pas en compte les personnes qui travaillent dans les institutions européennes et internationales, les marins de la marine marchande, le personnel domestique, et les travailleurs au noir.

5.2. TAUX D'ACTIVITÉ, D'EMPLOI ET DE CHÔMAGE

En comparaison avec la Région bruxelloise, le taux d'activité (15-64 ans) à Auderghem est plus bas pour les hommes et plus élevé pour les femmes. Au sein de la population active, le taux de chômage (total et de longue durée[8]) est nettement moins élevé à Auderghem qu'au niveau de la Région, tant pour les hommes que pour les femmes. Enfin, le taux d'emploi est plus élevé à Auderghem, pour les deux sexes.

De manière générale, les **inégalités de genre** sont moins marquées à Auderghem qu'à l'échelle régionale 5-2.

5-2 Taux d'activité, d'emploi, de chômage et de chômage de longue durée par sexe, 2013

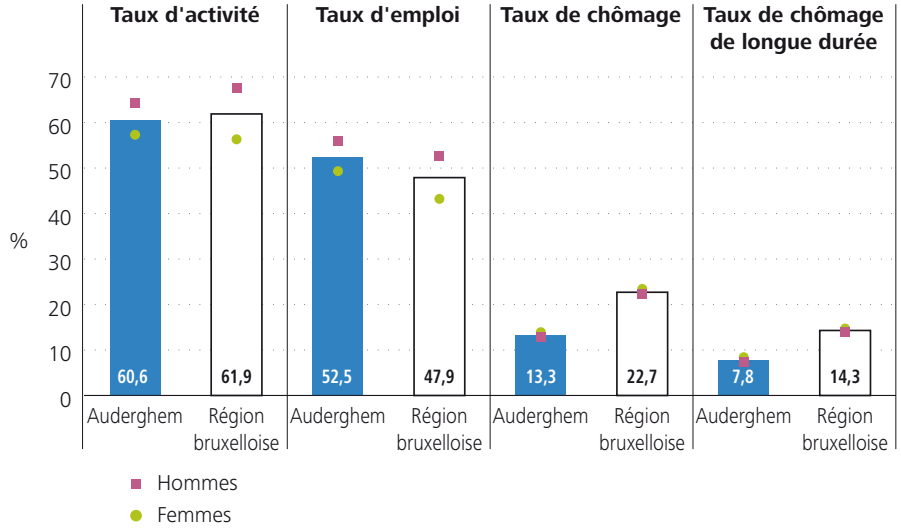

Source : Steunpunt WSE

Le taux d'activité des **jeunes** (15-24 ans) à Auderghem est moins élevé qu'au niveau régional. Pour les jeunes d'Auderghem qui se présentent sur le marché du travail, l'accès à l'emploi est plus aisé qu'à l'échelle de la Région : leur taux de chômage est inférieur, bien qu'il reste non négligeable (28 %). Le taux d'activité des 25-49 ans à Auderghem est proche de celui de la Région, tandis que leur taux de chômage est deux fois moins élevé qu'à l'échelle régionale. Enfin, le taux d'activité des 50-64 ans est plus élevé à Auderghem qu'à l'échelle régionale, tandis que leur taux de chômage est à nouveau nettement inférieur 5-3.

5-3 Taux d'activité, d'emploi et de chômage par groupe d'âge, 2013

	Taux d'activité (%)		Taux d'emploi (%)		Taux de chômage (%)	
	Auderghem	Région bruxelloise	Auderghem	Région bruxelloise	Auderghem	Région bruxelloise
15 à 24 ans	23,3	28,7	16,8	18,3	28,1	36,3
25 à 49 ans	72,1	73,1	63,1	57,1	12,4	21,9
50 à 64 ans	61,4	58,8	54,1	42,1	11,9	20,1
Total	60,6	61,9	52,5	47,9	13,3	22,7

Source : Steunpunt WSE

8 Le taux de chômage de longue durée correspond à la part de personnes au chômage depuis un an et plus parmi les actifs.

5.3. PROFIL DES DEMANDEURS D'EMPLOI INOCCUPÉS

Le profil des demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) diffère à Auderghem et au niveau de la Région, ce qui peut contribuer à expliquer le taux de chômage moins élevé dans la commune. La principale différence se situe en termes de niveau de diplôme : proportionnellement, on recense à Auderghem plus de DEI avec un diplôme de l'enseignement supérieur qu'à l'échelle de la Région bruxelloise. La proportion de DEI dont le diplôme n'est pas reconnu en Belgique (« Autres études ») est nettement inférieure à Auderghem. En outre, en comparaison avec la situation régionale, les femmes, les personnes de 50 ans et plus et les personnes de nationalité belge sont proportionnellement plus présentes au sein des DEI d'Auderghem. Par ailleurs, le chômage est plus fréquemment de courte durée à Auderghem 5-4.

5-4 Répartition des demandeurs d'emploi inoccupés selon diverses caractéristiques, 2014

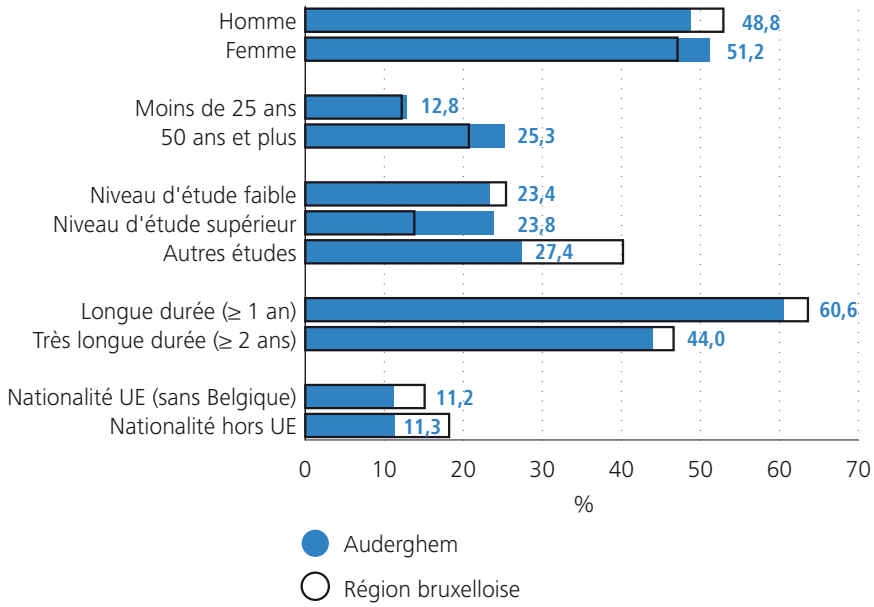

Source : ACTIRIS, calculs Observatoire bruxellois de l'Emploi
Note : La catégorie « autres études » regroupe les DEI qui disposent d'un diplôme non reconnu en Belgique. Il s'agit des diplômes obtenus dans des écoles situées dans un pays étranger, quel que soit le niveau d'études.

5.4. TRAVAILLEURS À TEMPS PARTIEL

De manière générale, à Auderghem comme à l'échelle régionale, le temps partiel touche nettement plus souvent les femmes que les hommes. À Auderghem, le **travail à temps partiel** est un peu moins répandu qu'en Région bruxelloise : 17 % des hommes qui travaillent et 41 % des femmes qui travaillent sont à temps partiel, contre respectivement 19 % et 43 % à l'échelle de la Région 5-5.

5-5 Part des salariés à temps partiel dans le total des salariés, par sexe, 2013

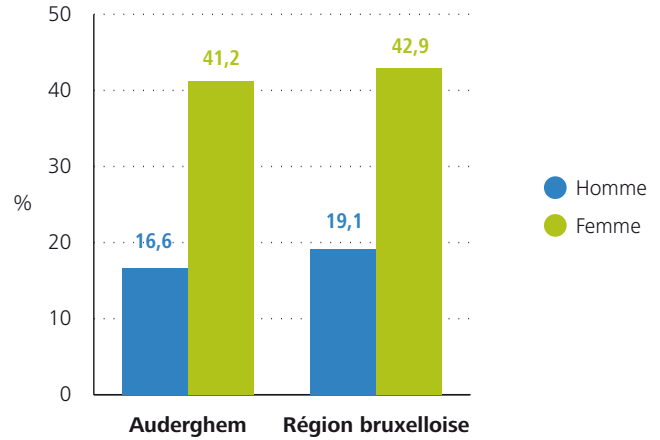

Source : Steunpunt WSE

6. ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

6.1. EMPLOI INTÉRIEUR

Concernant l'emploi intérieur en 2013, 2 254 **indépendants** et 16 165 **salariés** travaillent à Auderghem (quelle que soit leur commune de résidence), ce qui représente respectivement 2,8 % des indépendants et 2,7 % des salariés de la Région.
La proportion de postes d'ouvriers à Auderghem (41 % des postes) est deux fois plus importante qu'à l'échelle régionale 6-1. La moitié des postes d'ouvriers sont occupés par des femmes, ce qui implique qu'un cinquième du nombre total de postes sont occupés par des femmes ayant le statut d'ouvrier (contre seulement 8,5 % en Région bruxelloise). Ce constat peut être lié en partie à la présence importante du secteur des activités des services administratifs et de soutien, bien qu'il faille l'interpréter avec prudence étant donnée l'influence possible de certains biais statistiques (cf. infra).

6-1 Nombre de postes de travail salarié au lieu de travail selon le sexe et le statut, 31 décembre 2013

	Auderghem	Région bruxelloise
Nombre total de postes de travail au lieu de travail	17.342	621.821
Répartition par sexe (en % du total)		
Homme	49,7	49,8
Femme	50,3	50,2
Répartition par statut (en % du total)		
Ouvriers	41,1	20,2
Employés	50,8	60,8
Fonctionnaires	8,1	19,1

Source : ONSS, calculs IBSA

En termes de répartition des postes de travail par **branche d'activité** 6-2, le secteur d'activité des services aux entreprises constitue le premier secteur en matière d'emplois à Auderghem (avec près d'un quart des postes, une proportion nettement plus élevée qu'au niveau régional). Au sein de ce secteur, les activités de services administratifs et de soutien, qui incluent une bonne partie des emplois liés au système des titres-services, occupent une place importante dans la commune. En effet, les sièges principaux de certaines grandes entreprises de titres-services, dont IL&C et Servi-Home, sont établis à Auderghem, ce qui explique dans une large mesure la proportion importante de postes de travail occupés par des femmes avec un statut d'ouvrier dans la commune.

Le deuxième secteur le plus important en termes de nombre de postes dans la commune est celui de l'horeca (plus d'un cinquième des postes). Ce constat est en grande partie lié à la présence du siège principal de Sodexo dans la commune jusque fin 2014 (depuis le 1er janvier 2015, le siège a été transféré à Ixelles).

6-2 Répartition du nombre de postes de travail par branche d'activité, 31 décembre 2013

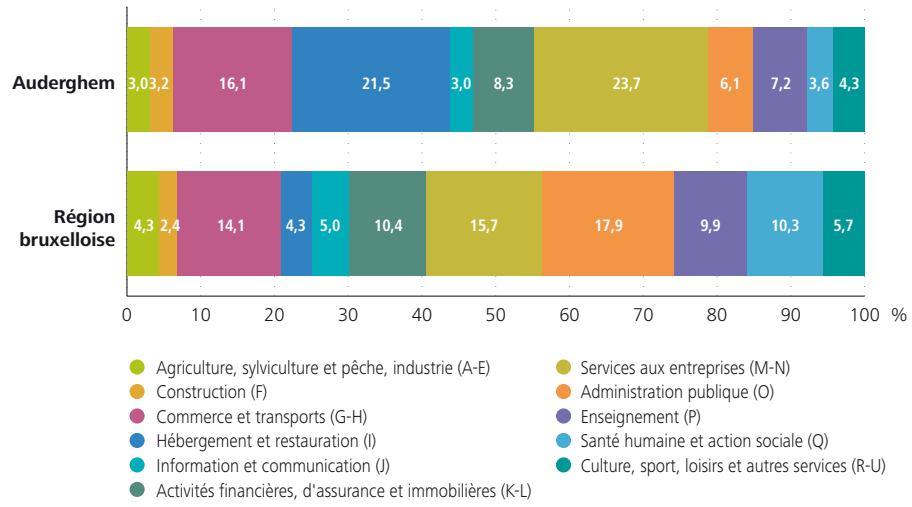

Source : ONSS, calculs IBSA

Il faut noter qu'en ce qui concerne les secteurs de l'intérim, du nettoyage et de la restauration d'entreprise en particulier, les travailleurs sont susceptibles d'exercer leur emploi sur un lieu de travail non permanent et/ou non fixe, et le lieu d'occupation effectif n'est souvent pas connu. Dans les statistiques décentralisées de l'ONSS, le lieu de travail attribué à ces personnes correspond alors à l'adresse de l'établissement dont elles dépendent. De ce fait, la proportion de postes « effectifs » dans ces secteurs est probablement surestimée dans la commune.

Enfin, certains secteurs sont particulièrement sous-représentés dans la commune, notamment ceux de l'administration publique et de la santé humaine et action sociale.

6.2. ENTREPRISES

Les statistiques sur le **nombre d'entreprises** reprises ici portent d'une part sur les unités locales d'établissement (sièges d'exploitation des entreprises ayant au minimum un salarié déclaré à l'ONSS), et, d'autre part, sur les entreprises assujetties à la TVA (qui ne décomptent que les sièges sociaux d'entreprises)[9].

Au 31 décembre 2013, Auderghem compte 930 unités locales d'établissement sur son territoire, soit 2,7 % du nombre total d'unités en Région bruxelloise. Les établissements de taille moyenne - approchés par le nombre de salariés - sont, en proportion, légèrement plus nombreux à Auderghem qu'à l'échelle régionale, à l'inverse des établissements de petite taille 6-3.

6-3 Nombre d'unités locales d'établissement selon la taille, 31 décembre 2013

	Auderghem	Région bruxelloise
Nombre total d'unités locales d'établissement	930	34.881
Répartition par classe de taille en nombre de salariés (en % du total)		
1 à 9 salariés	74,8	78,2
10 à 49 salariés	19,1	16,6
50 à 199 salariés	4,7	3,8
200 salariés et plus	1,3	1,4

Source : ONSS, données décentralisées, calculs IBSA
Note : Localisation selon le siège de l'unité locale d'établissement.

Au 31 décembre 2014, 2 683 entreprises assujetties à la TVA ont leur siège social à Auderghem (soit 2,8 % de l'ensemble des entreprises assujetties à la TVA en Région bruxelloise).

La dynamique de **création** d'entreprises a été légèrement moins importante à Auderghem qu'à l'échelle régionale entre 2010 et 2014 : en moyenne, 10,5 entreprises par an ont été créées à Auderghem pour 100 entreprises contre 12,0 au niveau de la Région. Les cessations ont également été un peu moins nombreuses, avec, en moyenne, 7 cessations par an pour 100 entreprises à Auderghem, contre 8 pour 100 en Région bruxelloise 6-4.

Les **faillites d'entreprises** (qui ne représentent qu'une partie des cessations) ont été relativement moins nombreuses à Auderghem au cours de cette période (1,2 entreprises sur 100, soit un taux deux fois moins élevé qu'à l'échelle régionale).

6-4 Démographie d'entreprises

	Auderghem	Région bruxelloise
Nombre d'entreprises assujetties à la TVA au 31 décembre 2014	2.683	94.436
Taux annuel moyen de création d'entreprises assujetties à la TVA (2010-2014) (%)	10,5	12,0
Taux annuel moyen de cessation d'entreprises assujetties à la TVA (2010-2014) (%)	7,3	8,3
Taux annuel moyen de faillite d'entreprises (2010-2014) (%)	1,2	2,6

Source : SPF Economie - Statistics Belgium, calculs IBSA
Notes : Localisation selon le siège social de l'unité légale. Les différents taux présentés correspondent aux taux annuels moyens calculés sur la période 2010-2014.

9 Le nombre d'entreprises assujetties à la TVA est pratiquement toujours plus élevé que le nombre d'unités locales d'établissement au sein d'une commune. Cela est dû au fait que les statistiques des assujettis à la TVA reprennent les entreprises qui ne déclarent aucun salarié à l'ONSS, comme c'est le cas d'un grand nombre d'indépendants. Ces entreprises sans salarié ne sont pas prises en compte dans les statistiques sur les unités locales d'établissement.

6.3. ÉVOLUTION 2006-2013

Les salariés et les unités locales d'établissement montrent une évolution très similaire à Auderghem, sur la période 2006-2013 : une légère augmentation est enregistrée 6-5. Par ailleurs, on constate une évolution positive du nombre d'entreprises assujetties à la TVA. Enfin, le nombre d'indépendants (aidants inclus) a augmenté de 19 % à Auderghem durant cette période, un rythme moins rapide qu'à l'échelle de la Région bruxelloise (28 %).

6-5 Évolution du nombre de salariés, d'indépendants (aidants inclus), d'entreprises assujetties à la TVA et d'unités locales d'établissement en indice (2006=100), Auderghem, 2006-2013

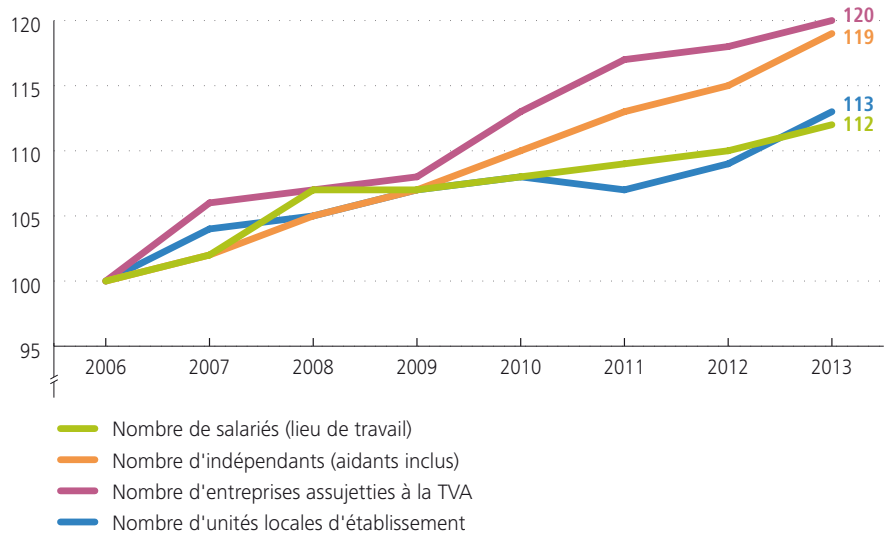

Sources : Steunpunt WSE, ONSS, SPF Economie - Statistics Belgium, calculs IBSA
Note : Localisation des unités locales d'établissement basée sur le siège de l'unité locale d'établissement et celle des entreprises assujetties à la TVA basée sur le siège social de l'entreprise.

7. REVENUS

7.1. REVENUS FISCAUX

À partir des statistiques fiscales et en tenant compte de la composition des ménages, le revenu moyen[10] s'élève à 18 108 euros à Auderghem en 2012, soit 25 % au-dessus de la moyenne régionale. C'est dans la commune de Saint-Josse-ten-Noode que le revenu moyen est le plus faible et à Woluwe-Saint-Pierre qu'il est le plus élevé 7-1.

7-1 Revenu moyen après impôt par unité de consommation modifiée en euros, revenus 2012

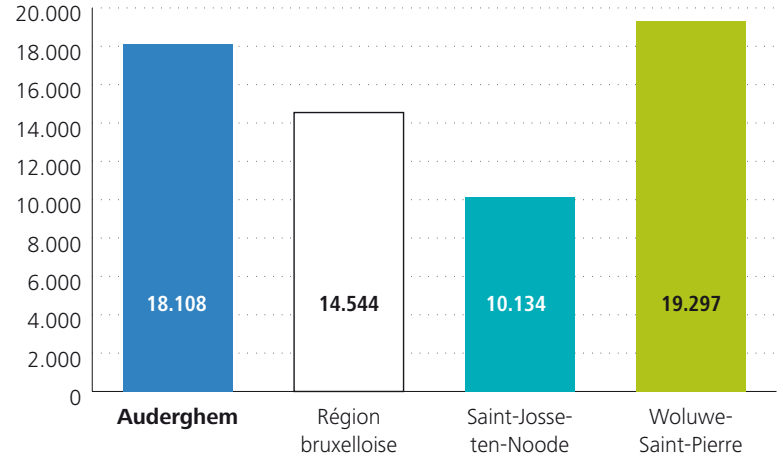

Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

10 Il s'agit ici du revenu moyen par unité de consommation modifiée (après impôt), cf. glossaire.

7-2 **Revenu moyen après impôt par unité de consommation modifiée par secteur statistique**, en euros, Auderghem, revenus 2012

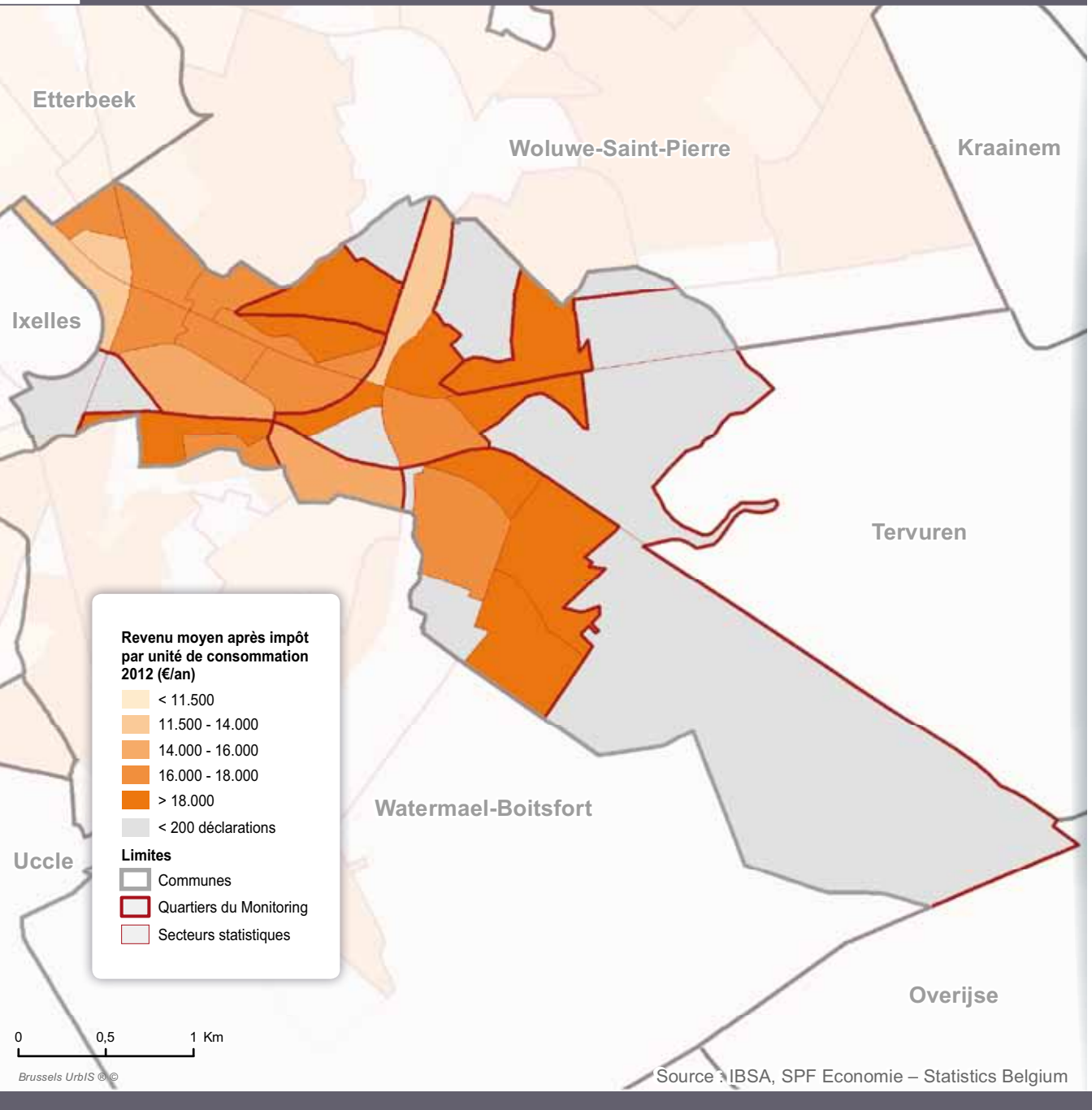

Source : IBSA, SPF Economie – Statistics Belgium

Certains secteurs statistiques d'Auderghem affichent un **revenu** moyen nettement inférieur à la moyenne communale. C'est le cas des secteurs statistiques Boulevard du Triomphe (11 654 euros) et Quartier Industrie (12 885 euros) à proximité du campus universitaire (qui se trouve à Ixelles) d'une part, et du secteur Boulevard du Souverain Nord (12 811 euros) d'autre part 7-2. Dans certains secteurs statistiques où la proportion de logements sociaux est importante, comme celui du Transvaal et dans une moindre mesure Lammerendries, les revenus sont inférieurs à la moyenne de la commune, mais dépassent toutefois la moyenne régionale. Putdael, dans l'est de la commune et en bordure de la Forêt de Soignes, est le secteur statistique qui indique le revenu moyen le plus élevé (28 756 euros).

Le degré d'**inégalité** de revenus, mesuré par le coefficient de Gini[11], est plus élevé à Auderghem qu'en moyenne dans les 19 communes 7-3.

7-3 **Coefficient de Gini**, revenus fiscaux 2012

	Auderghem	Moyenne des 19 communes
Coefficient de Gini - Revenu total net imposable	0,50	0,46
Coefficient de Gini - Revenu après impôt	0,43	0,39

Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

11 Le coefficient de Gini présenté ici est calculé sur base des statistiques fiscales et doit être distingué de celui calculé par Statistics Belgium sur base des données de l'enquête SILC.

Les **déclarations** fiscales de revenus supérieurs à 20 000 euros sont plus représentées à Auderghem qu'à l'échelle régionale. En particulier, les déclarations de revenus de 50 000 à 75 000 euros sont particulièrement surreprésentées, ce qui peut contribuer à expliquer le coefficient de Gini plus élevé dans la commune. Les déclarations de revenus de 10 000 à 15 000 euros sont en revanche sous-représentées à Auderghem par rapport à la moyenne régionale 7-4.

La part des déclarations dont le revenu total net imposable est nul est moins importante à Auderghem qu'en Région bruxelloise. Les déclarations dont le revenu total net imposable est nul concernent des personnes qui perçoivent des revenus exonérés ou qui ne déclarent aucun revenu à l'impôt des personnes physiques. Il peut s'agir des bénéficiaires d'allocations sociales non imposables (comme par exemple le revenu d'intégration sociale), des fonctionnaires internationaux, de certains étudiants, de certains indépendants ou de personnes qui ne perçoivent réellement aucun revenu.

7-4 Distribution du nombre de déclarations fiscales par classe de revenu après impôt, revenus 2012

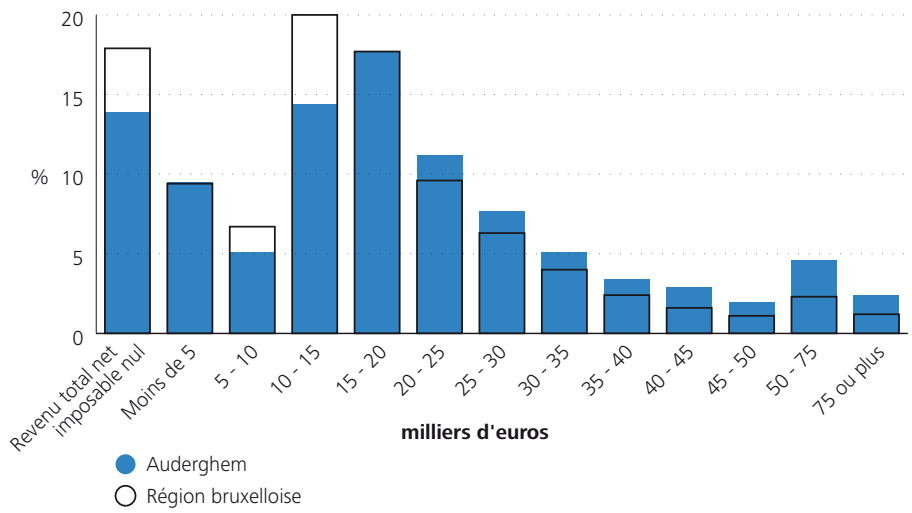

Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

Notes :
- Par souci de simplicité, les classes sont nommées avec des chiffres ronds, en réalité seule la borne inférieure de chaque classe y est incluse.
- Ce graphique est construit sans faire de distinction entre les déclarations individuelles et les déclarations communes, qui portent donc sur les revenus d'une ou deux personnes. Une répartition par type de déclaration différente au sein de la commune et de la Région dans son ensemble peut donc avoir une influence sur les distributions par classe de revenu.

Ces catégories de contribuables peuvent également se retrouver, dans certains cas, dans les classes des revenus inférieurs à 10 000 euros. Ces classes de revenus doivent être interprétées avec prudence étant donné les biais inhérents à la statistique fiscale[12].

L'analyse de la **source** de ces revenus fiscaux (avant impôt) reflète la situation relativement favorable des habitants d'Auderghem sur le marché de l'emploi en comparaison avec la situation régionale. En 2012, la part des revenus issus du travail salarié est légèrement plus importante à Auderghem qu'à l'échelle régionale (60 % contre 57 %), tandis que la part des revenus issus des allocations de chômage et des indemnités d'invalidité est inférieure à Auderghem (5 % contre 10 % pour la Région). La part des revenus issus du travail indépendant est similaire à celle de la Région (11 %) 7-5.

Compte tenu de la proportion plus importante de personnes âgées, la part des revenus des pensions est plus importante à Auderghem qu'à l'échelle de la Région (22 % contre 20 %).

7-5 Composantes du revenu net globalisé (avant impôt), revenus 2012

Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

Note : Les revenus des indépendants sont généralement sous-estimés dans les déclarations fiscales à l'impôt des personnes physiques.

12 Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (2016), *La statistique fiscale des revenus, une source de données adéquate pour mesurer le niveau de vie des Bruxellois ?*, Focus n°14, fevrier 2016.

7.2. PERSONNES VIVANT AVEC UNE ALLOCATION

Le nombre de personnes qui perçoivent un **revenu de remplacement** (allocations de chômage ou indemnités d'invalidité) ou une allocation d'aide sociale constitue un indicateur du nombre de personnes qui doivent vivre avec un **revenu limité**, souvent inférieur au seuil de risque de pauvreté[13].

Le pourcentage de la population qui vit avec une allocation de chômage, une indemnité d'invalidité ou une allocation d'aide sociale est moins élevé à Auderghem qu'à l'échelle de la Région bruxelloise, quelle que soit la catégorie d'âge. Parmi la population d'âge actif à Auderghem (18-64 ans), 7,9 % vivent avec une allocation de chômage, 2,5 % avec une indemnité d'invalidité, 1,7 % avec un revenu d'intégration (équivalent) et 1,1 % avec une allocation aux personnes handicapées 7-6.

L'**évolution** de la part des bénéficiaires du revenu d'intégration sociale dans la population d'âge actif (18-64 ans) à Auderghem ces 10 dernières années suit une tendance différente de celle observée à l'échelle régionale. Alors que cette part a augmenté de façon plus ou moins continue à l'échelle régionale au cours de cette période, elle a baissé entre 2010 et 2012 à Auderghem, pour stagner ensuite. Cela implique un écart avec la Région encore plus marqué en 2014 qu'en 2005 7-7.

Le nombre de bénéficiaires de l'équivalent au revenu d'intégration sociale est très faible à Auderghem et a diminué durant la période 2011-2014. Cette tendance est également observée dans toute la Région et s'explique en grande partie par certaines mesures adoptées au niveau fédéral en matière de politique d'asile et de migration, ayant impliqué sur cette période (2013-2014) une diminution des demandeurs d'asile et des étrangers non-inscrits au registre de la population pouvant prétendre à l'aide financière.

7-6 Nombre et pourcentage de personnes vivant avec une allocation de chômage, d'invalidité ou d'aide sociale par classe d'âge, 1er janvier 2014

	Auderghem		Région bruxelloise
	Nombre	%	%
Population âgée de 18 à 24 ans	2.758	100,0	100,0
Revenu d'intégration sociale ou équivalent du CPAS	88	3,2	10,6
Allocation de chômage ou d'insertion[1]	117	4,2	6,9
Population âgée de 18 à 64 ans	20.410	100,0	100,0
Revenu d'intégration sociale ou équivalent du CPAS	349	1,7	4,9
Allocation de chômage ou d'insertion[1]	1.615	7,9	12,9
Indemnités d'invalidité[2]	510	2,5	3,9
Allocations aux personnes handicapées[2]	217	1,1	1,9
Population âgée de 65 ans et plus	5.376	100,0	100,0
Garantie de revenus aux personnes âgées	231	4,3	10,7
Allocations aux personnes handicapées[2]	156	2,9	6,5

Sources : SPP Intégration Sociale, ONEM, INAMI, SPF Sécurité Sociale, ONP, SPF Economie - Statistics Belgium, calculs IBSA et Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale
Notes : [1] Il s'agit du nombre de paiements des allocations.
[2] Données au 31 décembre 2013

7-7 Évolution de la part des bénéficiaires du revenu d'intégration sociale et de l'équivalent au revenu d'intégration sociale dans la population de 18-64 ans, en moyenne annuelle, 2005-2014

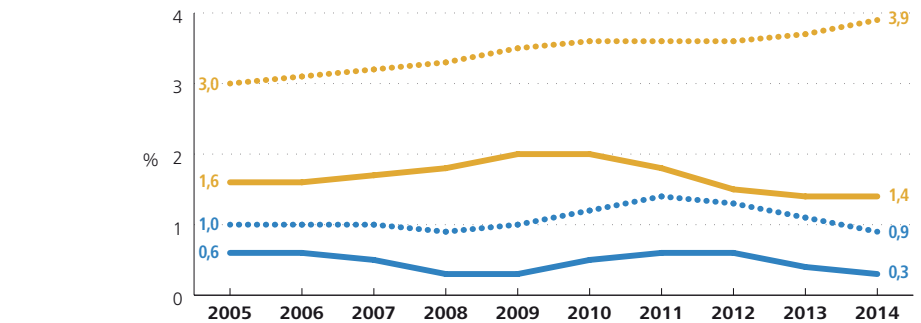

Sources : SPP Intégration Sociale, SPF Economie - Statistics Belgium, calculs IBSA

13 Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2015). *Baromètre social 2015*. Bruxelles : Commission communautaire commune.

7.3. BÉNÉFICIAIRES DE L'INTERVENTION MAJORÉE (BIM)

Le nombre de bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM) pour l'assurance soins de santé peut être utilisé comme un indicateur du nombre de personnes vivant dans des conditions financières difficiles.

En janvier 2015, 3 741 personnes ont droit à une intervention majorée à Auderghem en tant que titulaire ou comme personne à charge, soit une personne sur dix (contre une sur quatre à l'échelle régionale). Les pourcentages de bénéficiaires sont inférieurs à ceux correspondants pour la Région bruxelloise quelle que soit la catégorie d'âge 7-8.

7-8 Nombre et pourcentage de bénéficiaires de l'intervention majorée pour l'assurance soins de santé (BIM), par classe d'âge et par sexe, janvier 2015

	Auderghem						Région bruxelloise		
	Nombre de bénéficiaires[1]			Pourcentage de bénéficiaires[1] dans la population			Pourcentage de bénéficiaires[1] dans la population		
Classe d'âge	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Moins de 18 ans	425	439	864	12,0	13,1	12,5	33,5	33,2	33,3
18 - 24 ans	162	189	351	11,9	13,4	12,7	27,2	27,8	27,5
25 - 64 ans	677	980	1.657	7,8	10,7	9,3	19,2	23,0	21,1
65 ans et plus	259	610	869	12,6	18,5	16,2	26,4	32,1	29,8
Total	1.523	2.218	3.741	9,8	12,9	11,4	24,1	27,1	25,6

Sources : BCSS-Datawarehouse Marché du travail & Protection Sociale, IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium, calculs Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale
Note : [1] Titulaires et personnes à charge.

8. FINANCES COMMUNALES

8.1. INDICATEURS CLÉS SUR LES FINANCES COMMUNALES

Le budget ordinaire fait référence à l'ensemble des recettes et dépenses qui ont un caractère régulier et habituel. Les recettes et dépenses relatives aux investissements font, quant à elles, partie du budget extraordinaire. Auderghem affiche un budget ordinaire en équilibre ces dix dernières années.

En moyenne pour les comptes de 2008-2013, les recettes et dépenses ordinaires **par habitant** à Auderghem étaient inférieures à celles correspondant aux 19 communes bruxelloises considérées ensemble 8-1. Les dépenses d'investissements par habitant et la dette par habitant sont également moins élevées à Auderghem qu'au niveau des 19 communes. La Région octroie des prêts aux communes bruxelloises par le biais du Fonds Régional Bruxellois de Refinancement des Trésoreries Communales (FRBRTC) pour équilibrer leurs comptes budgétaires. Le montant de la dette auprès du FRBRTC constitue une part négligeable de la dette totale d'Auderghem : en 2013, elle représente seulement 1 % de la dette de la commune (contre 15 % pour les 19 communes) - ce qui témoigne de la situation financière plutôt favorable de la commune.

8-1 **Indicateurs clés des finances communales**, moyenne des comptes 2008-2013

	Auderghem	19 communes bruxelloises
Recettes ordinaires en euros par habitant	1.261	1.681
Dépenses ordinaires en euros par habitant	1.202	1.696
Dette[1] en euros par habitant	1.241	1.333
Dépenses d'investissements en euros par habitant	146	248

Sources : SPRB - Bruxelles Pouvoirs locaux, SPF Economie - Statistics Belgium, calculs IBSA
Note : [1] Dette auprès du Fonds Régional Bruxellois de Refinancement des Trésoreries Communales incluse.

Le ratio de liquidité indique la capacité de la commune à faire face à ses engagements financiers à court terme. À Auderghem, en 2013, ce ratio est particulièrement élevé (6,00), c'est-à-dire que la commune a la capacité de rembourser ses dettes à court terme (à un an au plus), tout en restant dans une situation confortable en conservant à son actif un surplus important.

Par ailleurs, le degré d'autonomie financière de la commune indique que 63 % de ses ressources proviennent de ses capitaux propres, ce qui représente une situation comparable à celle de la moyenne des 19 communes (62 %).

8.2. STRUCTURE DES PRINCIPALES RECETTES ET DÉPENSES ORDINAIRES

La source principale de **recettes** à Auderghem sont les additionnels au **précompte immobilier** (PRI). Pour la période 2008-2013, 31 % des recettes ordinaires proviennent des additionnels au précompte immobilier, soit une proportion légèrement supérieure à celle des 19 communes considérées ensemble 8-2. Ramené au nombre d'habitants, Auderghem affiche cependant un rendement du PRI inférieur à la moyenne des 19 communes, du fait d'un taux d'additionnels au PRI inférieur et du nombre relativement limité de bureaux sur son territoire[14].

Les recettes issues des **additionnels à l'impôt des personnes physiques** (IPP) représentent également une source importante de revenus pour la commune (un cinquième des recettes). Étant donné le profil socioéconomique relativement favorisé d'une bonne partie des habitants d'Auderghem, la part de ces recettes est deux fois plus importante qu'au niveau des 19 communes considérées ensemble. Rapporté au nombre d'habitants, le rendement de l'IPP à Auderghem est supérieur à la moyenne des 19 communes.

14 Service public régional de Bruxelles (2015), *Rapport sur l'état des finances des communes bruxelloises 2008-2014*. Bruxelles pouvoirs locaux.

Les **taxes proprement communales** constituent la troisième source de revenus de la commune, avec 15 % des recettes (une proportion supérieure à celle des 19 communes).
Étant donné que la commune dispose d'une part importante de recettes propres (taxes additionnelles et taxes proprement communales), les recettes provenant des dotations régionales (ou autres taxes et subventions) sont proportionnellement moins importantes à Auderghem qu'au niveau des 19 communes.

8-2 **Répartition des recettes ordinaires (hors enseignement subventionné),** moyenne des comptes 2008-2013

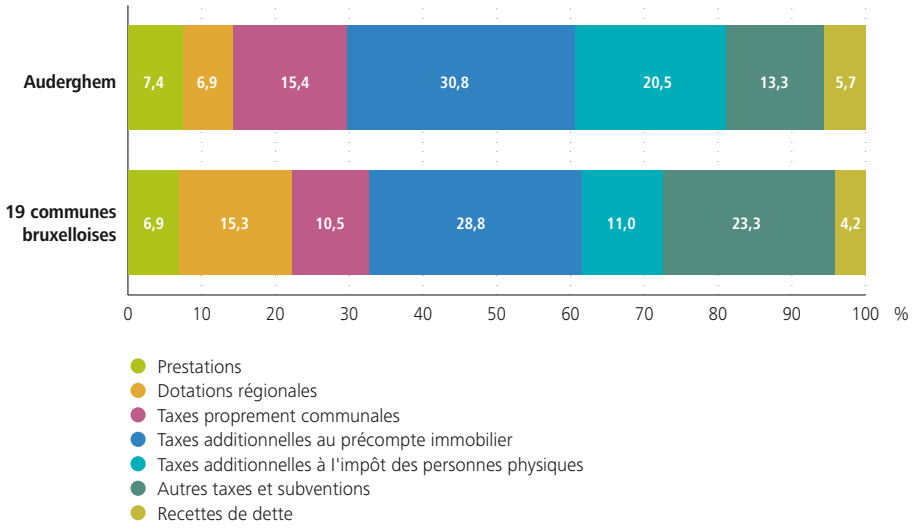

Source : SPRB - Bruxelles Pouvoirs locaux, calculs IBSA
Notes : • Les prestations constituent les recettes pour lesquelles la commune fournit en contrepartie un service ou une fourniture (par exemple la location d'un bâtiment).
• Les recettes de dette constituent les recettes des intérêts perçus (par exemple des dividendes des intercommunales).

Les principales **dépenses** de la commune d'Auderghem sont les coûts de personnel : sur la période 2008-2013, en moyenne, 49 % des dépenses sont consacrées aux coûts du personnel de l'administration communale (charges de pension comprises), contre 41 % pour les 19 communes 8-3.

8-3 **Répartition des dépenses ordinaires (hors enseignement subventionné),** moyenne des comptes 2008-2013

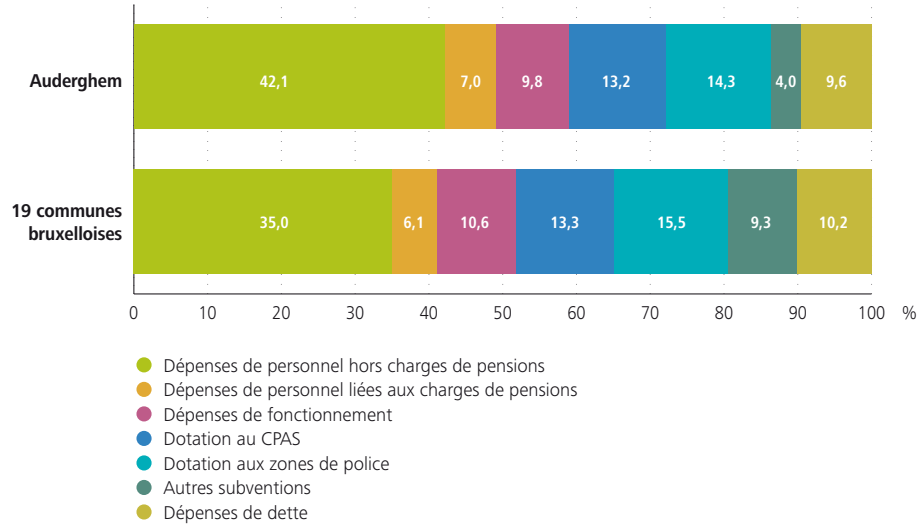

Source : SPRB - Bruxelles Pouvoirs locaux, calculs IBSA

8.3. INVESTISSEMENTS

Les **dépenses d'investissement** varient de façon importante d'une année à l'autre. Néanmoins, on constate qu'en moyenne sur la période 2008-2013, 38 % des investissements communaux ont porté sur le domaine de l'éducation populaire et arts, soit une part trois fois plus importante qu'au niveau des 19 communes considérées ensemble. Les domaines des communications et voiries et de l'enseignement ont eux aussi fait l'objet d'investissements importants au cours de cette période, à l'inverse de celui du logement et de l'urbanisme 8-4.

8-4 Répartition des dépenses d'investissement par fonction, moyenne des comptes 2008-2013

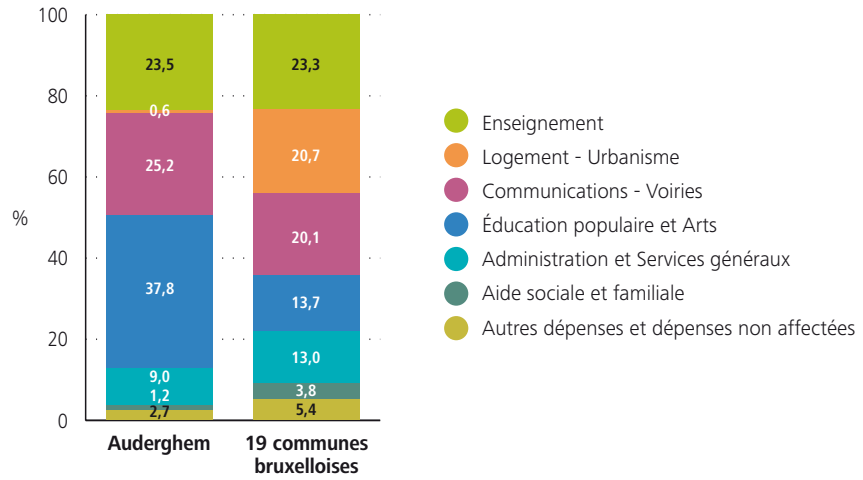

Source : SPRB - Bruxelles Pouvoirs locaux, calculs IBSA

9. LOGEMENT

Au 1er janvier 2014, 7 904 bâtiments et 16 398 logements sont recensés à Auderghem, dont 888 logements sociaux.

9.1. CARACTÉRISTIQUES DU PARC DE LOGEMENTS

En tant que commune de deuxième couronne, Auderghem a connu une urbanisation relativement récente en comparaison avec la moyenne régionale. Sur la base des données du Census 2011 concernant les logements classiques, seuls 10 % des logements y sont très anciens (construits avant 1919), contre 30 % à l'échelle régionale. En effet, l'urbanisation de la commune date principalement d'après la Seconde Guerre mondiale. Deux tiers des logements de la commune ont été construits entre 1919 et 1970 (contre un peu plus de la moitié des logements au niveau régional). La part de logements plus récents est également supérieure à celle de la Région 9-1.

9-1 Répartition des logements classiques selon la période de construction, 1er janvier 2011

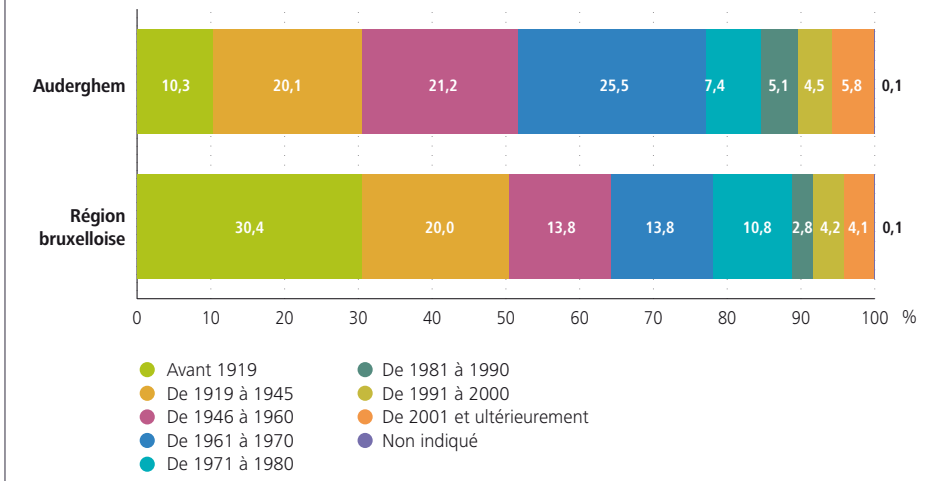

Source : SPF Economie - Statistics Belgium (Census 2011)
Note : L'année de construction est celle où la construction de tout le bâtiment a été terminée. Il ne s'agit donc pas de la dernière rénovation.

Les logements comptant **4 pièces** sont les plus représentés à Auderghem (27 %), suivis des logements à 5 pièces (18 %) et 6 pièces (13 %).

Les logements de petite taille de 3 pièces ou moins sont en revanche moins nombreux à Auderghem qu'au niveau de la Région bruxelloise (15 % contre 20 %), contrairement aux logements de très grande taille comprenant 7 pièces ou plus (21 % contre 16 %) 9-2[15].

9-2 Répartition des logements classiques occupés selon le nombre de pièces, 1er janvier 2011

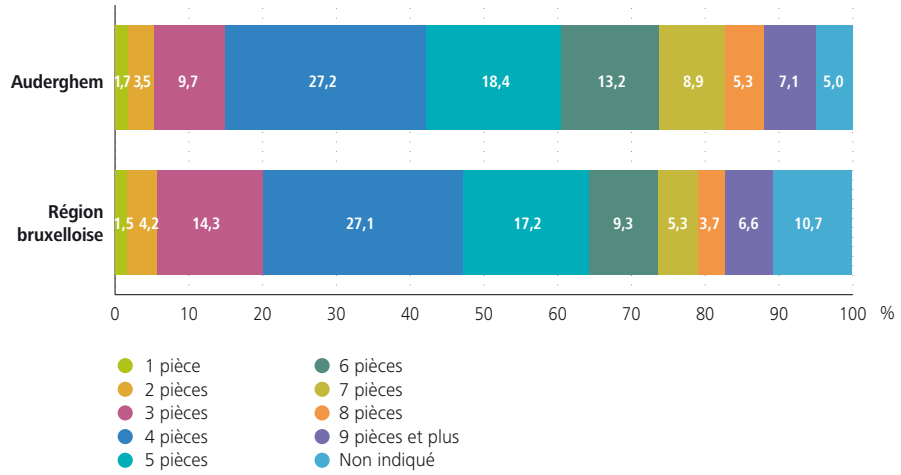

Source : SPF Economie - Statistics Belgium (Census 2011)
Note : Une pièce constitue un espace séparé dans un logement dont la superficie est d'au moins 4 m².

Toujours sur la base des données du Census 2011, la part des logements occupés par leur **propriétaire** est nettement plus élevée à Auderghem (52 %) qu'à l'échelle de la Région bruxelloise (38 %) 9-3.

9-3 Répartition des logements classiques occupés selon le régime de propriété, 1er janvier 2011

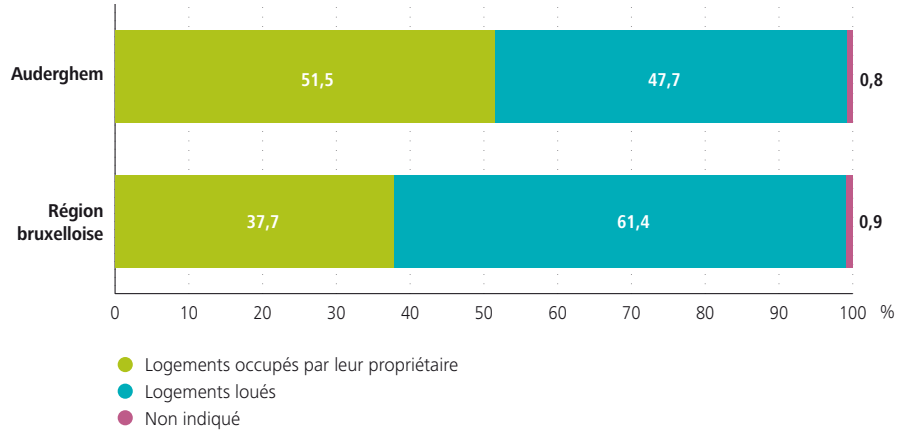

Source : SPF Economie - Statistics Belgium (Census 2011)

15 Notons que la part des logements pour lequel le nombre de pièces est «non indiqué» est importante (près de 5 % à Auderghem et de 11 % au niveau de la Région).

9.2. PARC DE LOGEMENTS SOCIAUX

Au 31 décembre 2013, Auderghem compte 888 logements sociaux, soit 33 de plus qu'en 2005. Rapportés au nombre de ménages, le nombre de logements sociaux est plus bas à Auderghem (6 pour 100 ménages) qu'en Région bruxelloise (7 pour 100 ménages) 9-4. La plupart des logements sociaux sont concentrés dans le sud-ouest du quartier Transvaal, et dans une moindre mesure à l'ouest de ce quartier (Lammerendries).

Sur base de données datant de 2011, la part des ménages inscrits sur la **liste d'attente** pour un logement social est relativement faible à Auderghem (2,3 %, contre 7 % à l'échelle de la Région)[16].

9-4 Parc et proportion de logements sociaux, 31 décembre 2013

	Auderghem	Région bruxelloise
Nombre de logements sociaux	888	39.393
Nombre de logements sociaux pour 100 ménages privés	5,9	7,3

Sources : SLRB, SPF Economie - Statistics Belgium, calculs IBSA

9.3. LOYERS ET PRIX DE VENTES IMMOBILIÈRES

De manière générale, les loyers et le prix de l'immobilier sont relativement élevés à Auderghem en comparaison avec la situation au niveau de la Région. En 2013, le loyer mensuel moyen d'un logement à deux chambres est de 835 euros, contre 732 euros en Région bruxelloise. Le prix moyen des ventes d'appartements, flats et studios est de 244 600 euros, contre 224 800 euros dans la Région 9-5.

9-5 Loyers et ventes immobilières

	Auderghem	Région bruxelloise
Loyer mensuel moyen d'un logement pour 2 chambres en 2013 (euros)	835	732
Prix moyen des ventes de maisons d'habitation ordinaire en 2014 (milliers d'euros)	379,8	365,2
Prix moyen des ventes d'appartements, flats et studios en 2014 (milliers d'euros)	244,6	224,8

Sources : Administration générale de la Documentation patrimoniale, SPF Economie - Statistics Belgium, SLRB

16 Voir Monitoring des Quartiers : www.monitoringdesquartiers.brussels

10. SANTÉ

10.1. SANTÉ DES NOUVEAU-NÉS

Natalité

En 2013, 407 **naissances** vivantes ont eu lieu parmi les Auderghemois. La différence entre le nombre de naissances comptabilisées dans les Bulletins statistiques de naissances et dans les données de population officielle est négligeable dans cette commune. Cela implique que les naissances non enregistrées dans la population officielle, y sont peu fréquentes[17].

Entre 2003 et 2013, le nombre de naissances et le taux de natalité ont augmenté à Auderghem (en partie en raison de l'accroissement du nombre de femmes en âge de procréer) 10-1. L'écart avec le taux régional a légèrement diminué, mais celui-ci reste inférieur à Auderghem (12,5 ‰ contre 16,3 ‰ pour la Région en 2013). Rappelons que l'indice conjoncturel de fécondité est également plus faible à Auderghem (1,6) qu'à l'échelle de la Région (1,9) en 2014[18].

10-1 Évolution du taux de natalité, pour 1 000 habitants, 2003-2013

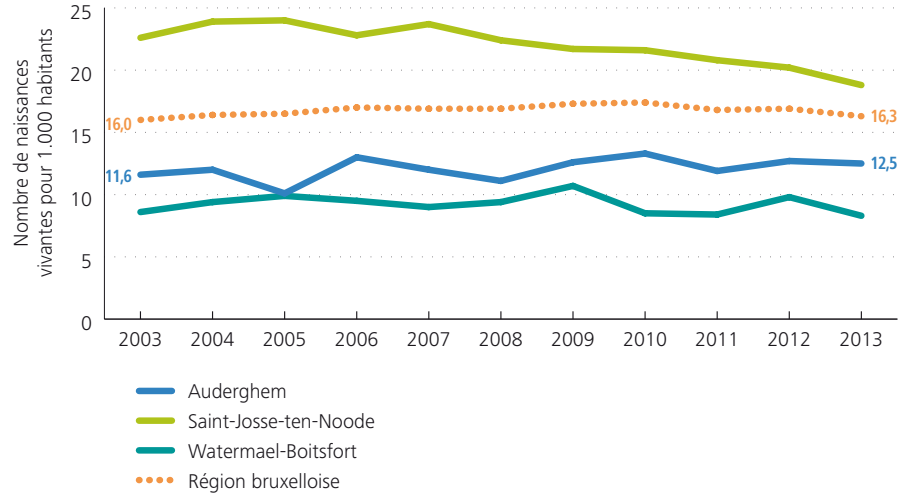

Sources : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, Bulletins statistiques de naissances, SPF Economie - Statistics Belgium

17 Les Bulletins statistiques de naissance, contrairement au chiffre de population officielle, incluent tous les résidents habituels notamment les naissances de parents demandeurs d'asile inscrits au Registre d'attente, de parents en situation irrégulière ou ayant un statut diplomatique par exemple. Notons par ailleurs que la population officielle, contrairement aux Bulletins, comprend les naissances à l'étranger. Pour plus d'informations sur ce thème, voir Hercot et al (2015), *Naître Bruxellois(e) ; Indicateurs de santé périnatale des Bruxellois(es) 2000-2012*. Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale.

18 Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium.

Caractéristiques sociodémographiques des naissances et des mères

Étant donné la situation relativement plus favorable des Auderghemois sur le marché de l'emploi (en comparaison avec la situation à l'échelle régionale), la proportion d'enfants qui naissent dans un ménage ne disposant pas de revenu du travail est nettement plus faible à Auderghem (un enfant sur dix) qu'à l'échelle de la Région (un enfant sur quatre) 10-2. En outre, 26,5 % des naissances ont lieu dans un ménage comptant un seul revenu, contre 37 % dans la Région. La proportion d'enfants qui naissent dans une famille monoparentale (mère isolée) est également plus basse à Auderghem (11 %) qu'au niveau de la Région (16 %).

10-2 Répartition des naissances selon le nombre de revenus du travail dans le ménage et la situation familiale, 2009-2013

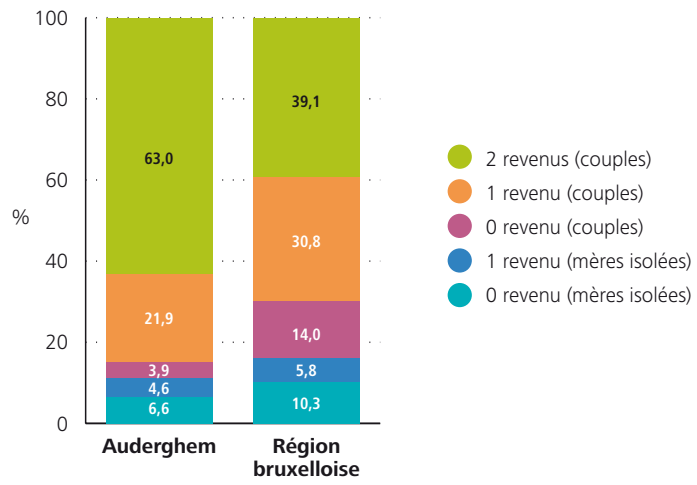

Source : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, Bulletins statistiques de naissances

À Auderghem, parmi les femmes qui ont accouché entre 2009 et 2013, quatre sur dix ne sont pas de **nationalité** belge (contre cinq sur dix pour la Région), et plus de la moitié ne sont pas nées avec la nationalité belge (contre trois quart pour la Région).

Parmi les femmes qui ont accouché en 2013, les nationalités les plus représentées sont respectivement la nationalité belge (60 % des femmes), suivie de très loin par la nationalité polonaise (4,3 %), française (3,5 %), marocaine (3,3 %) et roumaine (3 %). Entre 2003 et 2013, la part des mères de nationalité polonaise et roumaine ont connu la plus forte progression puisqu'elles représentaient moins de 1 % en 2003.

Santé materno-infantile

Parmi les femmes qui ont accouché entre 2009 et 2013, les très **jeunes mères** sont proportionnellement moins représentées à Auderghem (0,8 %) qu'en Région bruxelloise (2,2 %) 10-3 ; cela s'explique par un taux de fécondité des 15-19 ans plus faible (0,4 % à Auderghem contre 1,4 % au niveau de la Région), la proportion de femmes dans cette tranche d'âge ne différant pas de celle de la Région. Les différences entre Auderghem et la Région relatives aux autres indicateurs de santé materno-infantile présentés ci-dessous n'apparaissent pas statistiquement significatives.

10-3 Indicateurs de santé materno-infantile, 2009-2013

	Auderghem		Région bruxelloise
	Nombre	Pour 100 naissances vivantes	Pour 100 naissances vivantes
Naissances multiples	76	3,8	3,8
Prématurés (< 37 semaines)	136	6,8	7,3
Petit poids de naissance en fonction de l'âge gestationnel	181	9,1	9,9
Mères < 20 ans	16	**0,8**	2,2
Mères ≥ 40 ans	102	5,2	4,9

Source : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, Bulletins statistiques de naissances
Note : Les différences statistiquement significatives par rapport à la Région bruxelloise sont indiquées en **gras**.

Mortalité périnatale, infantile et foeto-infantile

À Auderghem, les taux de mortalité périnatale, infantile et foeto-infantile sont moins élevés que ceux observés au niveau de la Région (mais ces différences ne sont pas statistiquement significatives) 10-4.

10-4 Taux de mortalité périnatale, infantile et foeto-infantile, 2009-2013

	Auderghem		Région bruxelloise
	Nombre	Pour 1.000 naissances	Pour 1.000 naissances
Mortalité périnatale	11	5,5	7,8
Mortalité infantile	2	1,0	3,0
Mortalité foeto-infantile	13	6,5	9,4

Source : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, Bulletins statistiques de naissances et de décès
Note : Les différences statistiquement significatives par rapport à la Région bruxelloise sont indiquées en **gras**.

10.2. ÉTAT DE SANTÉ GÉNÉRAL

Espérance de vie

À Auderghem, l'espérance de vie de 2012[19] des femmes est de 83,6 ans et celle des hommes de 79,3 ans, ce qui est supérieur à celles de la Région bruxelloise (respectivement 82,9 ans et 78,2 ans) 10-5. Sur la période 2002-2012, l'espérance de vie a augmenté de façon plus importante pour les hommes que pour les femmes, aussi bien à Auderghem qu'en Région bruxelloise.

10-5 Évolution de l'espérance de vie à la naissance par sexe, moyennes mobiles sur trois ans[1], 2002-2012

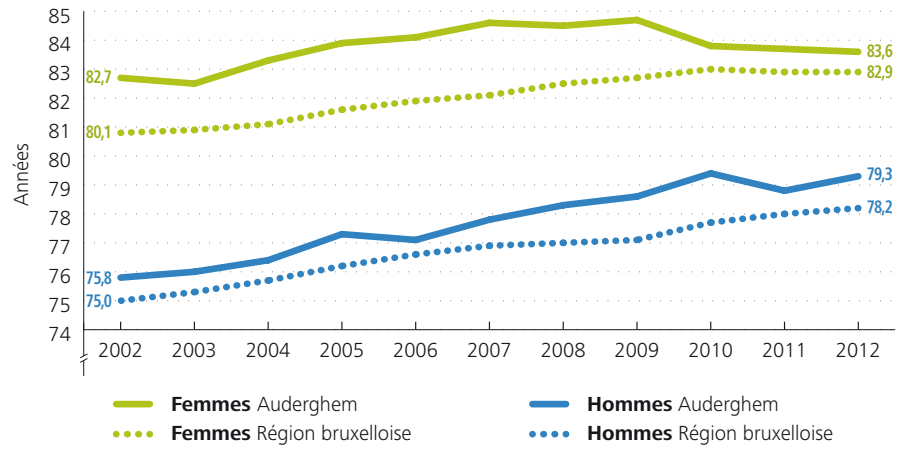

Sources : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, Bulletins statistiques de décès, SPF Economie - Statistics Belgium
Note : [1] La moyenne mobile sur trois ans est calculée, pour 2002 par exemple, comme suit : (espérance de vie en 2001 + espérance de vie en 2002 + espérance de vie en 2003) / 3

19 L'espérance de vie en 2012 fait référence ici à la moyenne mobile de l'espérance de vie sur trois ans ((espérance de vie en 2011 + espérance de vie en 2012 + espérance de vie en 2013) / 3)

Mortalité prématurée (avant 75 ans)

À Auderghem, le taux de mortalité prématurée (avant 75 ans) est de 354 pour 100 000 hommes et de 241 pour 100 000 femmes 10-6. Après standardisation pour l'âge, en cohérence avec les différences d'espérance de vie, ces taux sont moins élevés à Auderghem qu'à l'échelle régionale, même si cette différence n'est pas statistiquement significative. En comparaison avec la situation régionale, les taux de mortalité prématurée par cause de décès présentés dans le tableau ne sont pas non plus significativement différents.

10-6 Taux brut de mortalité prématurée (< 75 ans) par principales causes de décès prématurés, par sexe, Auderghem et différence par rapport à la Région bruxelloise après standardisation pour l'âge, 2009-2013

	Hommes			Femmes		
	Nombre de décès	Taux brut de mortalité (/100.000)	Différence de mortalité par rapport à la Région[1]	Nombre de décès	Taux brut de mortalité (/100.000)	Différence de mortalité par rapport à la Région[1]
Toutes causes de décès	246	353,9	-11 %	177	241,4	-8 %
Tumeurs	90	129,5	-8 %	93	126,9	+14 %
Tumeur larynx, trachée, bronches et poumon	*34*	*48,9*	*+4 %*	*19*	-	-
Maladies de l'appareil circulatoire	45	64,7	-19 %	24	32,7	-22 %
Causes externes	36	51,8	+2 %	12	-	-

Sources : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, Bulletins statistiques de décès, SPF Economie - Statistics Belgium

Notes : [1] Différence de mortalité = (Ratio Standardisé de Mortalité – 1) x 100

- Seules les causes de décès comptabilisant au moins 20 cas pour l'un des deux sexes sont reprises dans ce tableau. Si le nombre de cas est inférieur à 20, le taux brut de mortalité et la différence de mortalité par rapport à la Région ne sont pas présentés et la case est laissée vide.
- Les différences statistiquement significatives par rapport à la Région bruxelloise sont indiquées en **gras**.

Cancers : incidence et programmes de dépistage

Les cancers du poumon, du côlon, du sein (chez la femme) et de la prostate (chez l'homme) sont les principaux cancers en Région bruxelloise.

À Auderghem, après standardisation pour l'âge, l'**incidence** de ces cancers n'est pas significativement différente de celle de la Région 10-7.

10-7 Taux brut d'incidence du cancer du poumon, du côlon, de la prostate et du sein, Auderghem et différence par rapport à la Région bruxelloise après standardisation pour l'âge, 2009-2012

	Nombre de cancers	Taux brut d'incidence (/100.000)	Différence d'incidence par rapport à la Région[1]
Hommes			
Prostate	92	156,4	+24 %
Poumon-bronches	56	95,2	+8 %
Côlon	40	68,0	-10 %
Femmes			
Sein	123	186,8	-1 %
Côlon	49	74,4	+10 %
Poumon-bronches	25	38,0	-15 %

Sources : Fondation Registre du Cancer et SPF Economie - Statistics Belgium
Notes : [1] Différence d'incidence = (Ratio Standardisé d'Incidence – 1) x 100
Les différences statistiquement significatives par rapport à la Région bruxelloise sont indiquées en **gras**.

Il existe des recommandations internationales concernant le dépistage systématique organisé pour le cancer du côlon et, chez la femme, le cancer du sein et du col de l'utérus. À Auderghem, la couverture totale du dépistage du cancer du sein est supérieure à celle de la Région. Par contre, la proportion de femmes ayant bénéficié d'une mammographie dans le cadre spécifique du programme organisé et gratuit (appelé 'mammotest') est légèrement plus faible qu'au niveau régional[20] 10-8. La couverture totale est cependant inférieure à la recommandation européenne de 70 % de participation.

10-8 Taux de couverture du dépistage organisé et total du cancer du sein parmi les femmes de 50 à 69 ans, 2011-2012

	Auderghem	Région bruxelloise
Mammotest	7,4 %	9,9 %
Mammographie et/ou mammotest	59,3 %	52,9 %

Sources : Agence InterMutualiste, Brumammo, SPF Economie - Statistics Belgium, calculs Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale

En ce qui concerne le dépistage du cancer du col de l'utérus, le pourcentage de femmes entre 25 et 64 ans ayant effectué un frottis durant la période 2010-2012 à Auderghem (59 %) est plus élevé que celui de la Région bruxelloise (53 %)[21].

20 Pour plus d'informations sur ce thème, voir Yannart et al (2015), *Quatrième rapport d'évaluation du programme de dépistage organisé du cancer du sein en Région bruxelloise (2009-2013)*, Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale.

21 Agence InterMutualiste, Atlas. www.aim-ima.be

GLOSSAIRE

Bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM) : afin d'améliorer l'accès financier des personnes ayant un faible revenu aux soins de santé, il est prévu d'attribuer à différentes catégories de personnes (ainsi qu'à leurs personnes à charge) une intervention majorée de l'assurance obligatoire pour les soins médicaux et donc une diminution du ticket modérateur. Depuis janvier 2014, trois conditions peuvent chacune donner droit à l'intervention majorée : (1) le fait d'être bénéficiaire de certaines allocations (RIS, ERIS, GRAPA, allocations aux personnes handicapées, allocation familiale majorée pour enfants souffrant d'un handicap) ; (2) le statut d'orphelin ou de mineur étranger non accompagné (MENA) ; (3) un faible revenu. Pour les deux premières catégories, le droit à l'intervention majorée est octroyé automatiquement pour le titulaire et leurs personnes à charge. Les personnes ayant de faibles revenus mais n'ayant pas automatiquement droit à l'intervention majorée peuvent faire une demande et le droit sera octroyé ou non sur base d'un examen des revenus du ménage.

Bulletins statistiques de naissances et de décès : les statistiques de naissances et de décès peuvent être établies à partir de deux sources : le Registre national (population officielle) et les bulletins statistiques de naissances et de décès. Cette dernière source inclut l'ensemble des naissances et des décès y compris des personnes qui ne sont pas inscrites au Registre national mais qui résident habituellement dans la commune. Le nombre de naissances et de décès comptabilisé via les bulletins est en général supérieur au nombre de naissances et de décès via le Registre national.
Pour plus d'informations : www.observatbru.be

Coefficient de Gini : le coefficient de Gini est un indicateur synthétique d'inégalités de revenus. Il varie entre 0 et 1. Il est égal à 0 dans une situation d'égalité parfaite où les revenus de chacun seraient égaux. À l'inverse, il est égal à 1 dans une situation d'inégalité extrême (où tous les revenus sauf un seraient nuls). Il est calculé ici sur base des statistiques fiscales, hors déclarations de revenu total net imposable nul.

Coefficient de séniorité : le coefficient de séniorité représente la part des personnes les plus âgées (80 ans et plus) parmi les personnes âgées (65 ans et plus). Ce coefficient mesure le vieillissement des personnes âgées.

Coefficient de vieillissement : le coefficient de vieillissement représente la part des personnes âgées (65 ans et plus) par rapport à celle des plus jeunes (moins de 18 ans) dans la population. Il est utilisé pour mesurer le vieillissement de la population.

Croissant pauvre : zone de la Région bruxelloise concentrant depuis plusieurs décennies les populations les moins favorisées sur le plan économique. Elle reprend les quartiers en première couronne nord et ouest, qui sont parmi les plus pauvres de la Région et qui forment un croissant autour du centre-ville, de Saint-Josse-ten-Noode au bas de Forest.

Degré d'autonomie financière : part en pourcentage des fonds propres de la commune (à l'exception des provisions pour risques et charges) dans le total de son passif.

Demandeur d'emploi inoccupé (DEI) : personne sans emploi inscrite auprès du service public d'emploi de sa région (Actiris en Région bruxelloise).

Deuxième couronne : dans la représentation d'une ville selon un schéma concentrique, une couronne désigne les quartiers ayant une certaine homogénéité sociale, urbanistique, et formant un anneau à l'intérieur de la ville. La deuxième ou seconde couronne de la Région bruxelloise désigne les quartiers situés le plus à l'extérieur de la ville, au-delà de la ceinture formée par les grands boulevards au sud (avenue Churchill) et à l'est (Boulevard Général Jacques, Louis Schmidt, Saint-Michel, Brandt Withlock, Reyers et Lambermont) et l'arc de la ligne du chemin de fer à l'ouest. Cette seconde couronne s'est développée après la première couronne et a atteint les limites de la Région de Bruxelles-Capitale vers 1960.

Différence statistiquement significative : lorsqu'une différence entre deux chiffres est dite statistiquement significative, cela signifie que la probabilité que cette différence corresponde à une différence réelle est très élevée et que le risque qu'elle soit le résultat du hasard est très faible.

Entreprises assujetties à la TVA : les statistiques sur les entreprises assujetties à la TVA sont établies par la Direction générale Statistique – Statistics Belgium du SPF Economie. Elles ne décomptent que les sièges sociaux d'entreprises. Cela signifie que si une entreprise possède plusieurs sièges d'exploitation, répartis entre une ou plusieurs communes, ces statistiques n'en tiennent pas compte et considèrent ceux-ci comme une seule entreprise, située dans la commune où est établi le siège social.

Le taux de cessation d'entreprises assujetties à la TVA se calcule en divisant le nombre de cessations d'entreprises assujetties à la TVA d'une année par la moyenne du nombre d'entreprises actives cette année. Le nombre de cessations d'entreprises assujetties à la TVA correspond au nombre d'entreprises qui n'étaient plus présentes dans le registre des assujettis à la TVA au 31 décembre d'une année donnée alors qu'elles l'étaient au 31 décembre de l'année précédente. Cette statistique ne tient pas compte des migrations des entreprises. Une entreprise qui quitte une commune pour s'installer ailleurs sans modifier son statut dans le registre des assujettis à la TVA ne sera pas comptabilisée dans le nombre de cessations.

Le taux de création d'entreprises assujetties à la TVA se calcule en divisant le nombre de créations d'entreprises assujetties à la TVA d'une année par la moyenne du nombre de ces entreprises actives cette année. Le nombre de créations d'entreprises assujetties à la TVA correspond au nombre d'entreprises présentes dans le registre des assujettis à la TVA au 31 décembre d'une année donnée alors qu'elles ne l'étaient pas au 31 décembre de l'année précédente. Cette statistique ne tient pas compte des migrations des entreprises. Une entreprise s'installant sur le territoire d'une commune alors qu'elle était déjà inscrite comme active dans le registre des assujettis à la TVA auparavant ne sera pas considérée comme une création. Il faut noter que le taux de création d'entreprises pour l'année 2014 est exceptionnellement élevé. Cela s'explique par un changement de législation qui soumet depuis janvier 2014 les prestations des avocats à la TVA. Ces derniers ont dès lors dû procéder à leur assujettissement dans les premiers mois de cette année. Ces assujettissements destinés à se conformer aux nouvelles règles ne correspondent pas à des créations d'entreprises en tant que telles puisque dans la plupart des cas l'entreprise exerçait déjà ses activités auparavant.

Le taux de faillite d'entreprises se calcule en divisant le nombre de faillites d'entreprises d'une année par le nombre moyen d'entreprises assujetties à la TVA actives cette année. Le nombre de faillites est établi en combinant des informations issues du répertoire d'entreprises de Statistics Belgium à celles provenant des déclarations des tribunaux de commerce. On notera que l'année 2013 a été particulière pour la Région de Bruxelles-Capitale sur le plan des faillites avec un nombre très élevé de celles-ci. Cela est notamment dû à la grande « opération de nettoyage » menée par les tribunaux de commerce bruxellois au cours de cette année et ciblant des entreprises à la santé économique jugée douteuse.

Équivalent au revenu d'intégration sociale (ERIS) : l'ERIS est une aide financière attribuée par le CPAS dans le cadre du Droit à l'aide sociale pour les personnes qui n'entrent pas en ligne de compte pour le droit au revenu d'intégration sociale car elles ne satisfont pas aux conditions exigées en termes de nationalité, d'âge ou de revenus, mais qui sont dans une situation de besoin similaire. Il s'agit essentiellement de candidats-réfugiés et d'étrangers qui ont un droit de séjour mais qui ne sont pas inscrits au Registre national. Les montants sont identiques à ceux du revenu d'intégration sociale.
Pour plus d'informations : www.ocmw-info-cpas.be

Emploi intérieur : l'emploi intérieur correspond aux emplois des personnes travaillant sur un territoire, quel que soit le lieu de résidence des travailleurs.

Espérance de vie : l'espérance de vie étudiée ici concerne l'espérance de vie à la naissance. Celle-ci traduit l'âge moyen attendu du décès d'une personne si elle était exposée à chaque âge de sa vie au risque de décès pour chaque tranche d'âge observé dans une population au cours d'une période déterminée. L'espérance de vie n'est donc pas une prédiction mais décrit de manière synthétique le cumul des risques de décès pour chaque tranche d'âge au cours de la période étudiée.

Indice conjoncturel de fécondité : nombre d'enfants qu'une femme aurait au cours de sa vie féconde si elle connaissait à chaque âge la fécondité observée au cours de l'année considérée. Il se calcule en additionnant les taux de fécondité par âge.

Logements classiques : les logements classiques sont des ensembles distincts (entourés de murs et couverts d'un toit) et indépendants (avec une entrée directe sur la rue ou un escalier, un couloir), qui sont conçus pour servir d'habitation permanente.

Maillage vert et bleu : programme environnemental en Région Bruxelles-Capitale ayant pour objectifs de créer des espaces verts, de les relier par des rues plantées, de faire revivre les rivières, à destination des habitants et également dans une visée écologique. Initié en 1996, il a été inscrit en 1999 dans le Plan régional d'affectation du sol (PRAS).

Migration circulaire : désigne le mouvement d'individus partageant leur espace de vie entre deux pays, offrant fréquemment la possibilité de garder contact avec la famille restée au pays d'origine, tout en préservant un emploi à l'étranger.

Petit poids de naissance en fonction de l'âge gestationnel : le poids de naissance est fortement lié à l'âge gestationnel. Certains facteurs peuvent entrainer un poids de naissance plus faible à âge gestationnel égal tels que le tabagisme, l'alcool, les pathologies du placenta, etc. Les fœtus qui ont un poids faible par rapport à la moyenne des fœtus nés avec la même durée de gestation ont plus souvent des problèmes de santé périnatale et un risque plus important de mortalité. Le poids faible pour l'âge gestationnel correspond aux naissances vivantes avec un poids inférieur au percentile 10 des naissances pour la même durée de gestation (gestations de 24 à 41 semaines incluses), durant la période analysée (ici 2009-2013).
Pour plus d'informations : www.observatbru.be

Population active : la population active d'un territoire fait référence aux résidents de ce territoire qui sont effectivement présents sur le marché du travail, qu'ils soient en emploi (population active occupée) ou au chômage (demandeurs d'emploi inoccupés).

Population officielle : ensemble des individus légalement domiciliés auprès de leur administration communale, à l'exception des demandeurs d'asile.

Première couronne : dans la représentation d'une ville selon un schéma concentrique, une couronne désigne les quartiers ayant une certaine homogénéité sociale, urbanistique, et formant un anneau à l'intérieur de la ville. La première couronne de la Région bruxelloise désigne les quartiers situés entre les boulevards de la petite ceinture et la moyenne ceinture formée par les grands boulevards au sud (avenue Churchill) et à l'est (Boulevard Général Jacques, Louis Schmidt, Saint-Michel, Brandt Withlock, Reyers et Lambermont) et l'arc de la ligne du chemin de fer à l'ouest. Cette première couronne sera complètement urbanisée vers 1930.

Quartiers : les quartiers de la Région bruxelloise tels qu'utilisés dans cette publication sont ceux du Monitoring des quartiers. Un quartier est une somme de secteurs statistiques spatialement contigus, regroupés en fonction notamment de leurs caractéristiques sociodémographiques et physiques.
Pour plus d'informations : www.monitoringdesquartiers.brussels

Rapport de masculinité : il s'agit du rapport entre le nombre d'hommes et le nombre de femmes. Ce rapport permet d'analyser la répartition par sexe de la population.

Ratio de dépendance : le ratio de dépendance s'obtient en divisant la population se trouvant dans les tranches d'âge les plus dépendantes (soit les moins de 18 ans et les 65 ans et plus) par la population la plus susceptible d'exercer une activité professionnelle (18-64 ans).

Ratio de liquidité : rapport en pourcentage des créances à un an ou plus et des comptes financiers sur les dettes à un an au plus de la commune.

Ratio Standardisé d'Incidence : nombre total de cas d'une maladie donnée observés dans la commune divisé par le nombre total de cas « attendus » dans la commune (obtenus en appliquant les taux d'incidence par tranche d'âge de la Région aux effectifs de la commune).

Ratio Standardisé de Mortalité : nombre total de décès observés dans la commune divisé par le nombre total de décès « attendus » dans la commune (obtenus en appliquant les taux de mortalité par tranche d'âge de la Région aux effectifs de la commune).

Revenu d'intégration sociale (RIS) : le RIS (appelé avant 2002 minimum de moyens d'existence ou minimex) est une forme spécifique du Droit à l'intégration sociale. Il s'agit d'un revenu minimum attribué par le CPAS aux personnes qui ne disposent pas de moyens d'existence suffisants et qui ne sont pas en mesure de se les procurer par d'autres moyens (droit résiduaire). Le bénéficiaire doit en outre satisfaire d'autres conditions d'octroi, en termes de disposition au travail, de nationalité, de résidence et d'âge.
Pour plus d'informations : www.ocmw-info-cpas.be

Revenu moyen par unité de consommation modifiée (UCM) : cet indicateur permet d'approcher le niveau de vie moyen au sein d'une population en tenant compte de la structure de cette population, aussi bien en termes d'âge que de composition des ménages. Pour obtenir le revenu moyen par UCM d'un territoire donné comme la commune, le revenu (ici, après impôt) des résidents de la commune est divisé par le nombre d'UCM de la commune (il n'est pas tenu compte des déclarations dont le revenu total net imposable est nul). Pour calculer le nombre d'UCM d'une commune, on utilise une échelle d'équivalence permettant de convertir le nombre de personnes dans un ménage en « équivalent adulte » : un coefficient de 1 est attribué au premier adulte, de 0,5 aux autres personnes de 14 ans ou plus et de 0,3 aux enfants de moins de 14 ans. La population a donc été convertie ici en UCM afin de tenir compte de la structure des ménages, celle-ci ayant une influence sur la structure des dépenses. Pour des raisons de comparabilité, chaque personne faisant partie d'un ménage collectif a dû être considérée dans le calcul comme le chef de ménage d'un ménage privé.

Secteurs statistiques : les secteurs statistiques représentent l'unité territoriale de base la plus fine et résulte de la subdivision du territoire par la Direction générale de la Statistique, sur base des caractéristiques structurelles de celui-ci identifiées au travers des recensements de la population (dernières retouches principales effectuées en 2001).

Statistiques fiscales : ces statistiques contiennent des informations au sujet des revenus figurant dans les déclarations fiscales de toutes les personnes domiciliées en Belgique. Lors de leur interprétation, il faut tenir compte d'un certain nombre d'éléments. Les données se réfèrent seulement aux revenus soumis à l'impôt des personnes physiques. Certains types de revenus ne sont pas imposables et sont donc absents des statistiques fiscales. En l'occurrence, plusieurs transferts sociaux (revenu d'intégration sociale, équivalent au revenu d'intégration et allocations familiales notamment) sont exonérés d'impôts et ne sont donc par repris dans le revenu imposable. De même, certaines personnes ont un revenu élevé qui n'est pas imposable via le système national, comme les diplomates étrangers ou les fonctionnaires internationaux. Les personnes percevant ces différents types de revenus non imposables peuvent dès lors se retrouver soit dans les déclarations dont le revenu imposable est nul (dont il n'est pas tenu compte dans la plupart des statistiques fiscales) soit dans les classes de revenus faibles. Par ailleurs, les statistiques fiscales sous-estiment de façon importante les revenus du capital (mobilier et immobilier).

Seuil de risque de pauvreté : à l'instar des autres pays de l'Union européenne, la Belgique utilise un seuil de pauvreté relatif pour mesurer la part de la population présentant un risque de pauvreté. Ce seuil est défini à 60 % du revenu disponible équivalent médian du pays. En Belgique, sur base de l'enquête EU-SILC 2014 (revenus de 2013), ce seuil est de 1 085 euros par mois pour une personne isolée, 1 736 euros par mois pour un parent seul avec deux enfants et 2 279 euros par mois pour un couple avec deux enfants. Les personnes disposant d'un revenu disponible équivalent inférieur à ce seuil sont considérées comme en risque de pauvreté.

Taux d'activité : pourcentage de la population active dans la population en âge de travailler (15-64 ans).

Taux de chômage : pourcentage de la population au chômage (demandeurs d'emploi inoccupés) dans la population active.

Taux d'emploi : pourcentage de la population active occupée (en emploi) dans la population en âge de travailler (15-64 ans).

Taux de fécondité : rapport des naissances vivantes des femmes d'un âge donné sur l'effectif des femmes de cet âge. L'âge pris en considération est l'âge révolu, c'est-à-dire l'âge atteint au dernier anniversaire.

Taux de natalité : le taux de natalité est le rapport entre le nombre annuel de naissances et la population totale.

Taux de mortalité foeto-infantile : nombre de décès survenant avant ou pendant l'accouchement (à partir du moment où le bébé a au moins 500 g ou après minimum 22 semaines de gestation) et de décès d'enfants nés vivants survenus avant le premier anniversaire de l'enfant (0 à 364 jours révolus), pour 1 000 naissances totales (vivantes et mort-nés).

Taux de mortalité infantile : nombre de décès d'enfants nés vivants survenus avant le premier anniversaire de l'enfant (0 à 364 jours révolus) pour 1 000 naissances vivantes.

Taux de mortalité périnatale : nombre de décès survenant avant ou pendant l'accouchement (à partir du moment où le bébé a au moins 500 g ou après minimum 22 semaines de gestation) et de décès au cours de la première semaine de vie (0 à 6 jours révolus) d'enfants nés vivants, pour 1 000 naissances totales (vivantes et mort-nés).

Unités locales d'établissement : sièges d'exploitation des entreprises dans la commune où ils se situent réellement, pour peu qu'ils présentent au minimum un salarié déclaré à l'ONSS.

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

Actiris	Office Régional Bruxellois de l'Emploi
BCSS	Banque Carrefour de la Sécurité Sociale
BIM	Bénéficiaires de l'intervention majorée pour l'assurance soins de santé
Brumammo	Centre bruxellois de coordination pour le dépistage du cancer du sein
COCOM	Commission Communautaire Commune
CPAS	Centre public d'action sociale
DEI	Demandeurs d'emploi inoccupés
ERIS	Équivalent au revenu d'intégration sociale
EU-SILC	European Union – Statistics on Income and Living Conditions
FRBRTC	Fonds Régional Bruxellois de Refinancement des Trésoreries Communales
GRAPA	Garantie de revenu aux personnes âgées
HORECA	Secteur d'activités de l'hôtellerie, de la restauration et des cafés
IBSA	Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse
INAMI	Institut national d'assurance maladie-invalidité
IPP	Impôt des personnes physiques
MENA	Mineur étranger non accompagné
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
OKAN	Onthaalonderwijs Anderstalige Nieuwkomers
ONE	Office de la Naissance et de l'Enfance
ONP	Office national des Pensions
ONSS	Office national de sécurité sociale
ONEM	Office National de l'Emploi
PRAS	Plan Régional d'Affectation du Sol
RER	Réseau Express Régional
RIS	Revenu d'Intégration Sociale
SLRB	Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale
SPF	Service public fédéral
SPP	Service public fédéral de programmation
SPRB	Service public régional de Bruxelles
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UE	Union Européenne
ULB	Université libre de Bruxelles
VUB	Vrije Universiteit Brussel
WSE	Steunpunt Werk en Sociale Economie

POUR EN SAVOIR PLUS

PLUS D'INDICATEURS

Monitoring des Quartiers de la Région de Bruxelles-Capitale :
www.monitoringdesquartiers.brussels

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse :
www.ibsa.brussels

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale :
www.observatbru.be

OUVRAGES

Corijn, E. & van de Ven, J., 2013, The Brussels Reader. *A small world city to become the capital of Europe.* Bruxelles, VUBPRESS.

Dessouroux, C., 2008, *Espaces partagés, espaces disputés. Bruxelles, une capitale et ses habitants*. Bruxelles, Université libre de Bruxelles (CIRHIBRU) & Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale.

Jaumain, S. (Dir.), 2009, *La Région de Bruxelles-Capitale. Histoire & Patrimoine des communes de Belgique*. Bruxelles, Racine.

Vandermotten, C., 2014, *Bruxelles, une lecture de la ville. De l'Europe des marchands à la capitale de l'Europe*. Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles.

Van Hamme, G. (Dir.), Grippa, T., Marissal, P., May, X., Wertz, I. & Loopmans, M. (2015). *Analyse dynamique des quartiers en difficulté dans les régions urbaines belges*. ULB – IGEAT. KULeuven – Department of Earth and Environmental Sciences. SPP Intégration Sociale, Bruxelles. http://forms.mi-is.be/Atlas_FR.pdf

ibsa
perspective.brussels
institut bruxellois de statistique et d'analyse

OBSERVATOIRE DE
LA SANTÉ ET DU SOCIAL
DE BRUXELLES

OBSERVATORIUM
VOOR GEZONDHEID EN
WELZIJN BRUSSEL

Zoom sur les communes : Auderghem

La publication «Zoom sur les communes» de l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse et de l'Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale rassemble et analyse des indicateurs démographiques, socio-économiques, de bien-être et de santé de la population pour chacune des 19 communes bruxelloises. Cette publication constitue un outil d'aide à la décision au niveau local en permettant aux acteurs de mieux connaître les caractéristiques de la population et du territoire sur lesquels ils travaillent.

www.ibsa.brussels
www.observatbru.be

Ce document est également disponible en néerlandais.
Dit document is ook beschikbaar in het Nederlands.